

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER.

Vol. I.—No. 23.]

MONTREAL, 14 MARS, 1872.

[\$2 PAR ANNEE.

LIGNE ALLAN



Sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des MALLEES du CANADA et des ETATS-UNIS.

1871-72--Arrangements d'Hiver

Les Lignes de cette Compagnie se composent des vapeurs suivants de première classe à plein pouvoir, construits à La Clyde, en fer à double engin.

Vaisseau.	Ton.	Commandants.
POLYNESIAN.....	4100	[En construction.]
CIRCASSIAN.....	3400	[En construction.]
SARMATIAN.....	3000	Capt. J. Wylie.
SCANDINAVIAN.....	3000	Capt. Ballantyne.
PRIEN AN.....	3000	Lt. Dutton, R.N.R.
AUSTRIAN.....	2700	Capt. Brown.
NESTORIAN.....	2700	Capt. A. Aird.
MORAVIAN.....	2550	Capt. Graham.
PERUVIAN.....	2600	Lt. Smith, R.N.R.
GERMANY.....	3250	Capt. Trocks.
CASPIAN.....	3200	Capt. Ritchie.
HIBERNIAN.....	3434	Capt. R. S. Watts.
NOVA SCOTIAN.....	2300	Capt. Richardson.
NORTH AMERICAN.....	1784	Capt. Miller.
CORNTHIAN.....	2400	Capt. Jas. Scott.
OTTAWA.....	1831	Lt. Archer, R.N.R.
ST. DAVID.....	1650	Capt. E. Scott.
ST. ANDREW.....	1452	Capt. H. Wylie.
ST. PATRICK.....	1207	Capt. Stephen.
NORWAY.....	1100	Capt. C. N. Mylins.
SWEDEN.....	1150	Capt. Mackenzie.

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEDI et de Portland chaque SAMEDI, partant à Lough Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Mallees et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) doivent être envoyés de Portland :

Scandinavian.....	3 Fév.
Germany.....	10 "
Scandinavian.....	17 "
Prussian.....	24 "
Moravian.....	2 Mars.
Austrian.....	9 "
Scandinavian.....	16 "

Prix du Passage de Portland :—
Cabine.....\$70 à \$80
Entrepoint.....\$25

Les STEAMERS de la LIGNE DE GLASGOW doivent faire le voyage entre la Clyde et Portland pendant la navigation et on de la saison d'hiver.

Un Chirurien expérimenté est à bord de chaque vaisseau. Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret ou autres détails, s'adresser à Portland, à J. L. FAIRMOR ou à HEGG & ANDREW ALLAN à Québec, à ALLAN, RAE & Co. au Havre, à JAMES M. CURRIE, 21 Quai d'Orléans à Paris, à G. R. DE BOSSANGE, 25 Quai Voltaire, à Anvers, à F. G. SCHMIDT & Co., à Rotterdam, à G. P. ITTMAN & Zoon, à Hambourg, à W. GIBSON & HUGH, à Belfast, à CHARLEY & MACE, à Londres, à MONTGOMERIE & GREENE, 17 Gracechurch Street, à Glasgow, à JAMES & ALEX. ALLAN, 70, Great Clyde Street, à Liverpool, à ALLAN BROS., James Street, ou à

H. & A. ALLAN,
Coin des Rues Youville et Commune.

W. & F. P. CURRIE & CIE.

100, RUE DES SCEURS GRISES.

Importateurs de Fer en Saumon, Fer en Barres, plaques de Bouilloires, Fer galvanisé, Plaques du Canada, Plaques d'Etain.

TUBES POUR BOUILLOIRES, TUBES A GAZ.

Etain en Lingot.	Rivets.	Marbre Veiné
Cuivre en Lingot.	Fil de Fer.	Gémet Romain.
Cuivre en Feuilles.	Fil d'Acier.	Do de Portland
Antimoine.	Vitres.	Do du Canada.
Zinc en Feuilles.	Peinture.	Tuile à Parer.
Zinc en Lingot.	Terre à briques.	Vasse de Jardin.
Plomb en Saumon.	Fusils Divers.	Dessus Chemin.
Rouge de Plomb.	Briques afour-nées.	Pontaines.

Blancs de Plomb, TUYAUX de DRAINAGE, Tuiles à Pavé Encastrées et autres Patentes, etc. Manufacturiers des SOFAS, CHAISES, et RESORTS pour Lits. Un stock considérable toujours en main.

VINGT-SEPTIEME RAPPORT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE "NEW YORK"

MORRIS FRANKLIN, Président. WILLIAM A. BEERS, Vice-Président et Gérant.

BUREAU: Nos. 316 et 388, BROADWAY.

1er JANVIER 1872.

Montant net des valeurs en mains, 1 Janvier 1871.....	\$15,070,087 06
Primes et annuités.—Rocettes.....	\$ 6,031,870 32
Intérêt reçu et accru, comprenant la prime sur l'or, etc., etc.....	7,181,295 80

DÉBOURSÉS.

Pertes par mortalités.....	\$ 1,318,958 08	\$22,857,393 85
Polices rachetées, remises et annulées.....	1,105,854 64	
Annuités à vie, dotations maries et ré-assurances.....	38,820 35	
Dividendes aux porteurs de polices.....	\$49,078 43	
Dépenses de commission, courtage et agence.....	503,867 73	
Annuités et honoraires de médecins.....	96,597 35	
Taxes, dépenses de loi et de bureau, salaires, impressions, timbres.....	253,899 91	\$4,167,646 40

ACTIF.

Argent déposé aux compagnies de prêt, aux banques et en main.....	\$ 1,845,002 15	\$18,030,747 36
Placé en stocks des Etats-Unis, de l'Etat de New York (prix du marché \$4,751 132 83) et tant.....	4,616,762 43	
Placé en stocks de la City of New York (prix du marché \$40,425) et tant.....	41,549 00	
Débiteurs et hypothèques (garanties par des propriétés foncières évaluées à \$20,000,000, bâties assurées pour plus de \$3,000,000 et polices transportées à la compagnie comme sûreté collatérale).....	8,344,720 00	
Prêts sur des polices en cours (la réserve retenue par la compagnie sur ces polices s'élève à \$3,650,980 21).....	956 636 99	
Primes trimestrielles et semestrielles dues après le 1er janvier 1872.....	660,501 17	
Primes sur les polices émises, entre les mains des agents et en cours de transmission.....	330,355 73	
Montants dus par les agents.....	48,839 61	
Intérêt accru au 1er janvier 1872.....	77,946 14	
Ajoutez—		
Excès de la valeur du marché sur le prix d'achat.....	114,021 40	
Valeurs totales disponibles le 1er janvier 1872.....	\$18,804,708 76	

Appropriés comme suit :		
Montant des pertes réglées, dues après le 1er janvier 1872.....	\$ 212,890 00	
Montant des pertes reportées, attendant d'être prouvées.....	127,900 00	
Montant réservé pour les ré-assurances sur les polices existantes, assurant \$112,150,075.80, participant aux profits (à 4 p. 100, primes nettes de Carlisle) \$1,004,733.65, ne participant pas (à 5 p. 100 primes nettes de Carlisle).....	16,841,177 21	
Balance des rapports de primes 1871, payables durant l'année 1872.....	133,667 12	\$17,315,634 33
Surplus divisible.....		\$1,488,134 43

AFFAIRES CANADIENNES.

Primes totales reçues durant l'année en Canada.....		\$127,296 41
Nombre de polices émises durant l'année en Canada.....	461	
Montant des polices émises durant l'année en Canada.....		1,453,750 00
Montant du risque sur toutes les polices en force en Canada.....		2,509,750 00
Montant des polices réclamées en Canada durant l'année.....	0	
Montant des polices réclamées en Canada durant l'année.....		12,597 50
Montant payé sur les réclamations en Canada durant l'année.....		11,500 00
Montant des réclamations en Canada.....	Aucun.	
Montant dont le paiement a été refusé en Canada.....	Aucun.	
Déposé, si en valeurs étrangères spécifiant lesquelles, bons payables en or des Etats-Unis, portant 6 p. 100 d'intérêt.....		100,000 00

ETAT GÉNÉRAL.

Propriétés de la Compagnie.....		\$18,803,768 76
Obligations, à l'exclusion de la réserve sur les primes.....		474,457 12
Montant de la réserve (à peu près).....		15,085,000 00
Taux p. 100 et table de mortalités sur lesquels cette réserve est basée: table américaine.....	4 1/2 p. 100	
Montant du capital de la compagnie.....	Aucun.	
Montant payé sur le capital.....	Aucun.	
Primes totales reçues par la compagnie dans tous les pays durant l'année.....		6,031,870 82
Nombre des polices émises par la compagnie dans tous les pays durant l'année.....	8908	
Montant des polices émises par la compagnie dans tous les pays durant l'année.....		24,603,305 84
Montant des réclamations durant l'année dans tous les pays.....		1,341,700 08
Montant des polices dans tous les pays.....		113,154,800 45
Dépenses d'administration, agences, commissions, etc.....		854,334 09

Bureau local de direction pour le Canada :

PRESIDENT, William Workman, Ecr. ex-Maire de Montréal et Président de la Banque de la Cité.
MORRIS FRANKLIN, Ecr. ex-Maire de Montréal et Président de la Banque de la Cité.
DIRECTEURS.—H. P. Poinville, Ecr. de la Société Cartier, Poinville et Bétournay. A. W. Ogilvie, Ecr. M.P.P. Victor Hudon, Ecr. Marchand.
MORRIS FRANKLIN, Ecr. ex-Maire de Montréal et Président de la Banque de la Cité.
WALTER BURKE, Gérant, Bureau, 162 Rue St. Jacques, Bloc Barron.
H. Hudon, Agent, Montréal.

Distillateurs.

DISTILLERIE DE PRESCOTT, ONT.

AVIS AUX MARCHANDS DE SPIRITUEUX.

LES Soussignés ont le plaisir d'annoncer au Commerce qu'ils ont complètement renouvelé leurs appareils de distillation et ont introduit les améliorations les plus récentes pour la rectification des esprits de grain, et qu'ils sont maintenant prêts à exécuter les commandes qui seront adressées soit à eux directement ou à leurs agents à Montréal pour Alcool à 65 degrés, Spirit-de-Vin à 50 degrés, Whisky de Seigte ou de Malt et Toddy Whisky.

J. P. WISER & Cie.

Représentés à Montréal par

MORIN & CIE.,
24 Rue St. Sacrement.



AVIS.

AVIS est par le présent donné que la Marque de Commerce ci-dessus consistant des lettres GOODERHAM & WORTS, TORONTO avec DEUX ÉTOILES et les lettres G. & W. le tout inscrites dans DEUX CERCLES OVALES, a été adoptée par la dite Société de GOODERHAM & WORTS, et a été dûment enregistrée conformément à l'Acte sur les Marques de Commerce de 1888, dans le but de distinguer certains spiritueux et Boissons de Malt manufacturés par eux dans la dite Ville de Toronto à savoir: ALCOHOL, WHISKEY de SEIGLE, WHISKEY de MALT, TODDY WHISKEY, et toutes autres Boissons spiritueuses vendues par eux à Toronto, Montréal, et ailleurs dans la Possession du Canada. La dite Marque de Commerce est bûlée sur chaque Quart ou Tonne contenant les dits Spiritueux, en la forme et manière des entrées par le dessin ci-haut.

GOODERHAM & WORTS,
A. & A. B. CHARLEBOIS, Agents.

Montréal, Octobre, 1871.

SPIRITUEUX, BIERES ET PORTER.

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de faire de nouvelles et importantes améliorations et altérations à leur Appareil de Distillation qui est maintenant en pleine opération et qui leur permettra, à l'avenir, de fournir toute quantité, soit en douane soit droit payé de leurs célèbres Spiritueux, consistant en

WHISKY DE MALT
OLD RYE WHISKY
ESPRIT-DE-VINS 50 O.P.
ALCOOL 65 O.P.

qu'ils garantiront être distillés des maltes et grains de la meilleure qualité.

Ils attiront aussi l'attention sur la qualité supérieure de leur célèbres Bières INDIA PALE et autres et sur leur PORTER de cette saison, dont l'on peut se procurer n'importe quelle quantité en fûts ou bouteilles.

WM. DOW & CIE.

P. S.—Le plus haut prix du marché est toujours payé pour l'Orge, le Seigle, l'Avoine et le Houblon.

Marchands de Vins.

Vins d'Espagne

IMPORTATION DIRECTE.

50 QUARTS EL DOURO (Cinq grappes).
100 " " (Trois grappes).
250 " "
50 BARRIQUES } PRIORATO CATALUNA.
35 PIPES

A Vendre par

VILLENEUVE & LACAILLE
243 Rue St. Paul,
(Bâtisse des Sœurs)
MONTREAL.

Marchands de Vins.

ANCELLE & MORICE.

344 RUE NOTRE-DAME.

SEULS Agents pour l'Eau de MÉLICE des Carmes Déchussés et pour la liqueur BÉNÉDICTINE des moines Bénédictins de l'abbaye de Fécamp.

Transporteront au ler Mai 1872 leurs magasins Rue St. Paul, Nos. 342 344.

On trouvera chez eux un assortiment complet de Vins et Produits FRANÇAIS IMPORTÉS par M. Ancelle actuellement en France.

A VENDRE.

Eau de Vie de Gerin, cru de 1864 à 1871, en bacchus, barriques et demi-barriques.

Do. Bisquit Dubouche, en demi-barriques et huitièmes de barriques.

2500 boîtes de The Japonais.
500 boîtes de Imperial.

ET AUTRES DENREES COLONIALES.

CUVILLIER & CIE.

AVIS AUX COMMERÇANTS DU CANADA.

F. GERIN, Propriétaire de Vignobles des côtes de Roumagnole, entre St. Jean d'Angely et Cognac (France).

Distillerie créée et fonctionnant depuis 1747. Entrepôt à New York (Etats-Unis) et à Montréal (Canada).

Produits naturels garantis par certificats d'origine.

Reçus par l'Arbutus:

CLARET PUR RAISIN,
VIN BLANC do, de plusieurs âges,
COGNAC do, de plusieurs âges,
CHAMPAGNE de plusieurs prix,
LIQUEURS SURFINES. Premières marques de France.

AB-INTHE SUISSE,
VERMOUTH,
MOUTARDE DE RAISIN (Produit nouveau).

Représenté à Montréal par
O. STE. MARIE & CIE.,
30 Rue St. Nicholas.

Fabricants de Salaisons.

D. REES & CIE.

FABRICANTS DE SALAISONS ET COMESTIBLES,
INSPECTEURS DE
BŒUF, LARD ET BEURRE,
COMMISSIONNAIRE, Etc
46, 48 & 50 Rue Des Sœurs Orives, MONTREAL.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

CANADA
Province de Québec,
DISTRICT DE MONTREAL,
DANS LA COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
ADOLPHE DE-EVE, Failli.

Le VINGT-CINQ MARS prochain, le Failli demandera par les Procureurs soussignés à la dite Cour sa décharge en vertu du dit Acte.

Montreal, 11 janvier 1872.
DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE,
Procureurs ad litem du Failli.
Montreal, 15 février 1872.

LE BULLETIN DE NEW YORK

JOURNAL FINANCIER, COMMERCIAL ET D'EMIGRATION
PARAIT TOUS LES LUNDIS.

ABONNEMENT POUR LE CANADA:
Un an \$8.00
Six mois 4.50

Les communications relatives au journal et les remises de valeurs devront être adressées au Directeur du Bulletin de New York, 48 Broad Street, ou au Bureau du *Negociant Canadien*, bâties des Gazette à Montréal.

Marchands de Tabac, Cigares, &c.

A. DUBORD & CIE.

IMPORTATEURS DE CIGARES ET MANUFACTURIERS DE TABAC.

En Gros et en Détail

227 & 229 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tabac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

HENRY & CIE.,

MANUFACTURIERS DE TABACS, 271 RUE ST. PAUL, MONTREAL. P.Q.

L. A. GLOBENSKY & CIE.,

IMPORTATEURS

PIPES ECUME DE MER.
PIPES—IMITATION do.
PIPES—BOIS.
BLAGUES A TABAC,
POTS do. do.
CIGARES
EN GROS,
312 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Marchands de Poissons.

POISSON I POISSON II POISSON III

200 quarts Merlu Verte.
200 quintaux du Saumon.
50 quarts Saumon No. 1.
100 quarts Haveng du Canada.
100 do do Labrador.

A vendre par

CHAS. FRASER & CIE.,
375 Rue des Commissaires.

JAMES C. GORDON,

MARCHAND EN GROS DE POISSON DE TOUTES SORTES.
Frais, Salé, Fumé, Scabé, Salé, soit en Saumure, et de CONSERVES ALIMENTAIRES, d'HUILES de MORUE et de LOUP MARIN, des célèbres HUILES de MALPEQUE

FINNAN HADDIES toujours en mains.
Entrepôt des Pêcheries Missis—31 St. Nicholas, MONTREAL.

LYMANS, CLARE & CIE.

ÉTABLI EN 1803.

MANUFACTUREURS D'HUILE DE LIN, PEINTURES ET MASTIC.

IMPORTATEURS DE DROGUES ÉTRANGÈRES.
PEINTURES ET COULEURS,
HUILES ET BOIS DE TEINTURES.
382, 384 et 386, St. Paul Street, Montréal.

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE
PORCELAINES,
VERRETERIES ET VAISSELL.
430 & 311 Rue St. Paul,
BÂTISSE DES SŒURS, MONTREAL.

P. POULIN & CIE.,

DISTILLATEURS et FABRICANTS de CORDEAUX, GENIÈVRE (old Tom), VINS DE GINGEMBRE, SIROPS DE FRUITS DE CHOIX, ABSINTHES, EAUX-DE-VIE, WHISKIES, &c. J. R. HAVENS & COMMISSION et Importateurs de VINS, SPIRITUEUX et CIGARES.
Bureau et Entrepôt: 313 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

P. L. TOUSSIGNANT,

SYNDIC OFFICIEL,
ARTHABASKAVILLE,
solicite respectueusement de MM. les marchands, ces affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de Faillite de 1869.

ADOLPHE GERMAIN,

AVOCAT,
SOREL, District de Richelieu.
M. GERMAIN se charge de toutes collections et d'affaires légales dans le district de Richelieu.

Librairie et Relleure.

LIVRES.

Chemins (les) de Fer français par V. Bois, in-12 br. 30c.
 Chemins (les) de Fer par A. Guillemin, il. de 3 vignettes in-12 br. 55c.
 Claf (la) de la Science ou les phénomènes de tous les jours expliqués par le Dr Bower, revu et corrigé par l'abbé Moigno, in-12 br. 88c.
 Cours d'Économie Industrielle, recueilli et publié par E. Tuvéonin, 7 vols in-12 br. 2.00c.
 Entre les populations, publiés par E. Thavenin, 8 vols in-12 br. 2.40c.
 Économie (l') politique ramenée aux principes du Christianisme, par le Dr H. Olivier in-18 br. 15c.
 Guerre (la) d'Sept Mois, résumé des faits militaires et des documents officiels relatifs à la guerre de 1871-7, par M. T. de Saint-Germain in-12 br. 65c.
 Mémorial du Siège de Paris, par J. d'Arzac, in-12 br. 1.00c.
 Mes Impressions et Confidences d'aumônier des prisonniers en Allemagne et en Suisse, par le R. P. Dufor, in-12 br. 50c.
 Premières Notions d'Économie politique sociale ou industrielle, par Joseph Garnier, in-12 br. 60c.
 Traité élémentaire d'Économie politique, par le Dr H. Olivier, in-12 br. 63c.
 Traité de l'Or, monographie, histoire naturelle, exploitation, statistique, son rôle en économie politique et ses divers emplois, par M. Landrin, in-12 br. 40c.
 En vente à la librairie

J. B. ROLLAND & FILS,
 12 et 14 Rue St. Vincent.

CHARLES PAYETTE,

LIBRAIRE-RELIEUR,
 250 — RUE ST. PAUL — 250
 Vis-à-vis la Rue St. Vincent,
 MONTRÉAL.

Courtiers.

MORIN & CIE.,

COURTIERS ET COMMISSIONNAIRES
 POUR L'ACHAT ET LA VENTE DE
 COMESTIBLES,
 EPICERIES,
 SPIRITUEUX
 ET
 DENRÉES COLONIALES,

Agents pour la distillerie de Prescott.
 No. 24 RUE ST. SACREMENT,
 MONTRÉAL.

A. & A. B. CHARLEBOIS,

COURTIERS de DENRÉES COLONIALES.
 AGENTS POUR LA DISTILLERIE,
 GOODERHAM & WORTS,
 TORONTO.
 16, RUE ST. SACREMENT,
 MONTRÉAL.

J. P. COX,

COURTIER EN THÉ,
 HUILES,
 EPICERIES,
 et
 DENRÉES COLONIALES
 Coin des rues
 ST. SACREMENT ET ST. NICHOLAS,
 MONTRÉAL.

AUX MARCHANDS.

Le sousigné se chargera de la vente et de l'achat de toutes espèces de grains et de sol à commission, moyennant 2 p. 100.
 Remises faites sans retard dans tous les cas.
 P. RIVARD,
 No. 64 Rue St. Gabriel, Montréal.

D. P. BEATTIE,

NÉGOCIANT ET COMMISSIONNAIRE,
 MARCHAND EN GROS DE
 THÉ, SIROP ET MELASSE,
 Seul Agent pour la Puissance du Canada de
 Messrs OFFLEY, CRAM & FORRESTER, OPORTO.
 " RAMP, SUTER & CIE., CALIZ.
 " FORRESTER & CIE., BORDEAUX.
 Agent pour la Tannerie de New Glasgow JOHN HALE & FILS, Manufacturiers de CUIR A SEMELLE.
 17 Rue St. Sacrement,
 MONTRÉAL, P.Q.

Garde-magasins.

O. STE. MARIE & CIE.,

GARDE-MAGASINS.

(Warehousemen.)

LISTE DE NOS MAGASINS:

30 St. Nicholas, 2 Magasins et Caves, Entrepôts Nos. 29 et 77.
 20 St. Sacrement, 1 Magasin et Caves, Entreôt No. 92.
 26 St. Sacrement, 1 Magasin et Caves, Entrepôt No. 92.
 8 St. Floi, Magasin et Caves, Entrepôt No. 88.
 29 St. Gabriel, 2 Magasins et Caves, Entrepôt No. 78 et 91.
 19 et 21 Ste. Thérèse, 2 Magasins et Caves.
 13 Du Collège Insp. de Potasse, 1 Magasin.
 6 St. Eloi, 1 Cave.
 37 St. Nicolas, 1 Cave.
 10 et 14 Nazareth, près du Canal, Magasins pour sel, co. estables etc. etc.

EMMAGASINAGE EN ENTREPOT OU FRANCO DE DROITS.

FRED. CASTLE.

65, RUE DE LA COMMUNE.

Vis-à-vis le Bassin du Canal,
 MONTRÉAL.

Huiles et Peintures.

JOHN McARTHUR & SON,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS D'HUILES,
 PEINTURES SECHES ET A
 L'HUILE, VERNIS, VITRES,
 PRODUITS CHIMIQUES,
 Marchandises de Marine, Teintures, &c.,
 18 Rue Lemoine,
 MONTRÉAL.

R. C. JAMIESON & CIE.,

MANUFACTURIERS DE VERNIS et D'IMITATION DE LAQUE DE CHINE.
 IMPORTATEURS
 D'HUILES, PEINTURES, COULEURS, THE-REBENTINES, etc., etc.
 No. 3 Halle aux Bœs et No. 6 Rue St. Jean,
 MONTRÉAL.

Importateurs de nouveautés.

THOMAS, THIBAUDEAU & CIE.

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES
 En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.
 THOMAS THIBAUDEAU & CIE. Montréal,
 THIBAUDEAU, THOMAS & CIE. Québec, MONTRÉAL.
 THOMAS & THIBAUDEAU, Manchester.

S. GELINAS,

IMPORTATEUR,
 No. 256 RUE ST. PAUL,
 Troisième porte de
 M. AUBLE PREVOST,
 MONTRÉAL.

FRANCOEUR & GIROUX,

IMPORTATEURS
 DE
 NOUVEAUTÉS FRANÇAISES,
 ANGLAISES
 et
 AMÉRICAINES.
 7 & 9, RUE ST. LAURENT,
 MONTRÉAL.

M. TRESTER,

IMPORTATEUR DE MARCHANDISES ALLEMANDES, FRANÇAISES ET BELGES.
 IMPORTATEUR
 D'ARTICLES pour FUMEURS, TELS QUE PIPES EN ECUME DE MER, BLAGUES, PIPES EN BOIS, etc., etc., et de CIGARES de la HAVANE et d'ALLEMAGNE.
 M. T. tient toujours un assortiment des plus complets et des plus variés de Jouets d'Allemagne, d'articles en cuir, etc.
 ENTREPOT—388 & 390, RUE ST. PAUL,
 MONTRÉAL.

Hotels.

HOTEL RIVARD,

No. 64 RUE ST. GABRIEL, MONTRÉAL.

DES VOITURES transporteront les voyageurs des batiaux et des chemins de fer à l'Hôtel. Table des mieux servis. |

Importateurs de denrées coloniales.

J. HUDON & CIE.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DENRÉES COLONIALES, VINS, SPIRITUEUX et COMESTIBLES.
 Agents pour la célèbre Eau-de-Vie GIRAUD FRÈRE.
 246, RUE ST. PAUL, et
 199 et 201 DE COMMISSAIRES,
 MONTRÉAL, P.Q.

GAUTHIER, MAYRAND & CIE.

IMPORTATEURS DE VINS, SPIRITUEUX, EPICERIES, MARCHANDS DE FARINE, LARD, SAINDOUX, etc.
 274 et 281, Rue Des Commissaires,
 MONTRÉAL.

GAUCHER & TELMOSSÉ,

IMPORTATEURS DE DENRÉES COLONIALES, VINS ET SPIRITUEUX, MARCHANDS DE FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS
 No. 200 Rue St. Paul et 161 Des Commissaires,
 MONTRÉAL.
 G. G. GAUCHER. L. W. TELMOSSÉ.

SENEGAL, CADIEUX & FILIATRAULT, IMPORTATEURS, MARCHANDS D'EPICERIES, VINS, LIQUEURS, et PROVISIONS

278, RUE ST. PAUL, et
 225 et 227, DES COMMISSAIRES,
 MONTRÉAL, P.Q.

DESMARTEAU & CIE.

IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, EPICERIES, etc., EN GROS
 231 et 233 RUE DES COMMISSAIRES,
 MONTRÉAL.

C. MELANÇON.

MARCHAND-EPICIER,
 191 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

LA MEILLEURE POUDE A BOULANGER QUI EXISTE.

THE COOK'S FRIEND

Est la seule originale et authentique
 ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS.
 Vendue par tous les Epiciers.

Huile de Petrole.

COMPAGNIE CANADIENNE DES TERRES ET DE MINES (Limité)

Bureau principal: 22 MINING LANE, LONDRES, ANGLETERRE.

TRADE MARK.



RAFFINERIE DE PETROLE (STANDARD PETROLIA), ONTARIO.

D. CAMPBELL, AGENT,
 13 Halle aux Blés,
 MONTRÉAL.

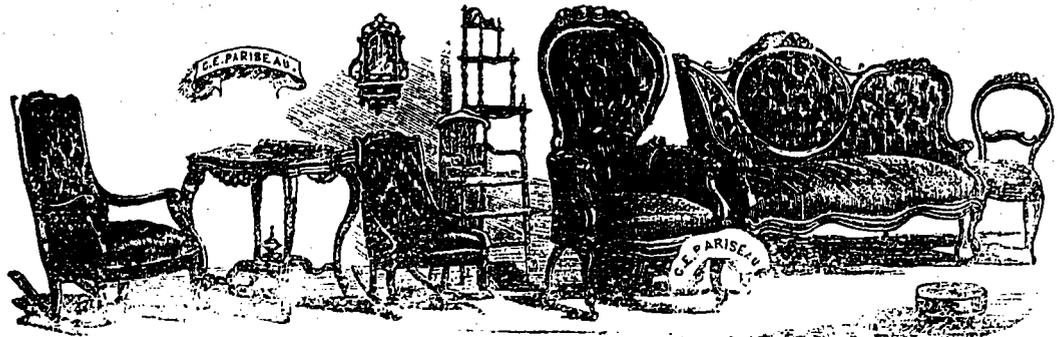
ROBERT B. MURRAY,

MARCHAND EN GROS DE PETROLE RAFFINÉ D'HUILES LUBRIQUES, BENZOLE, GOUDRON, etc.,
 86 Rue Lemoine, MONTRÉAL.

Toujours en magasin toutes les meilleures marques d'Huiles de Charbon.
 Le plus haut prix payé pour les barils vides.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

FONDÉ EN 1854.



FONDÉ EN 1854.

C. E. PARISEAU, PROPRIÉTAIRE,
No. 449 RUE NOTRE DAME, MONTREAL.

On trouve à cette maison l'assortiment le plus complet, le plus varié et le moins coûteux de meubles de la Puissance.

**Compagnie Canadienne
D'IMPORTATION DES METAUX.**

DIRECTEURS PROVISOIRES :

- CHS. H. LETOURNEUX, Ecr., Président.
- HILAIRE BÉLIVEAU, Ecr., Vice-Président.
- LOUIS VILLEMAIRE, Ecr.
- J. T. LETOURNEUX, Ecr.
- CHS. NELSON, Ecr.
- VITAL GRENIER, Ecr.
- O. DEBLOIS, Ecr.
- G. YON, Ecr.
- T. ST. GEORGE, Ecr.

Le but de cette nouvelle Compagnie, formée conformément à la loi, est de fonder une maison de commerce pour l'importation et la vente en gros, seulement, des métaux que nous ne pouvons encore fabriquer en ce pays, tels que l'Alu., le fer blanc, l'Alu. galvanisé, l'étain, le plomb, le cuivre, l'antimoine, le zinc, le fil de fer, l'inox ou fer, etc., etc.

Vu la consommation considérable en ce pays, des articles de commerce sus-mentionnés, la sûreté d'un tel commerce, les bénéfices assurés d'une telle importation, les Directeurs ont pensé devoir former une compagnie à "fonds social" permanente au moyen de parts de cent piastres chacune et limitée à mille parts, formant ainsi un capital de \$100,000.

Les Directeurs ont aussi cru devoir s'adresser au public et aux hommes d'affaires pour former le capital nécessaire de la dite Compagnie.

Les fondateurs, profitant de leur expérience dans les affaires de genre proposé dans cette nouvelle compagnie, ont fait une constitution et des règlements, (à être ratifiés par les Actionnaires,) propres à atteindre le but de la Compagnie.

Le premier versement, qui sera de 10 pour 100 sur le Capital souscrit, se fera le PREMIER AOUT prochain, et ensuite de quatre mois en quatre mois subséquents, jusqu'à ce que tout le capital soit payé et la Compagnie commencera ses opérations le PREMIER MAI 1873.

Les affaires de la Compagnie seront administrées par sept Directeurs qui seront choisis parmi les Actionnaires et élus pour une année ;

Chaque Actionnaire aura un droit de vote par chaque part qu'il aura souscrite ;

Pour la sûreté des Actionnaires, les Directeurs exigeront du Secrétaire-Trésorier, et de tous les employés, un cautionnement suffisant pour toutes les garanties.

Tous les ans, les Directeurs, à une époque déterminée, déclareront un dividende, suivant les affaires de la Compagnie.

N. B.—Le livre de Souscription est temporairement déposé au Magasin de M. CHS. H. LETOURNEUX, Président, au No. 265, Rue St. Paul, en la cité de Montréal, et c'est à ce Monsieur que les souscripteurs devront s'adresser—jusqu'à nouvel ordre—pour prendre des parts dans la nouvelle Compagnie.

MONTREAL, 5 Mars 1872.

Nouveautés.

PRINTEMPS 1872

MARCHANDISES SECHES EN GROS.

UN assortiment complet de Marchandises de nouveautés, de goût et d'étape, comprenant Le célèbre alpaca noir

"Beaver Brand,"

Soies noires

et étoffes à robes en grande variété, chez

OGILVY & CIE.

MONTREAL.

JACQUES GRENIER & Cie.,

IMPORTATEURS

ET

MARCHANDS EN GROS

DE

NOUVEAUTÉS.

M. J. G. & Cie. venant de recevoir leur importation de nouveautés du printemps, invitent MM. les Marchands en détail à leur rendre une visite.

JACQUES GRENIER & CIE.,

No. 22, Rue St. Paul, et

No. 237 Rue des Commissaires,

MONTREAL.

PATENTES AMERICAINES

Avis très-important aux Inventeurs Canadiens.

Nous avons reçu ce matin de Washington la nouvelle que le Congrès, actuellement siégeant, va rappeler les lois libérales sur les patentes passées durant la dernière session en faveur des inventeurs canadiens. Cette décision est prise en conséquence du refus du gouvernement canadien de réciprocité.

Les inventeurs canadiens qui désireraient obtenir des patentes aux Etats-Unis sous l'opération des minimos honoraires actuels, devraient s'adresser à nous sans retard, pour faire parvenir leurs demandes avant le changement de la loi, qui empêchera absolument l'octroi de patentes aux Canadiens.

C. LEGGE & CO.

Solliciteurs de Patentes,

162, Rue St. Jacques.

Divers.

LA

CIE. CANADIENNE de CAOUTCHOUC de MONTREAL

Manufacturière de

CHAUSSURES en CAOUTCHOUC

ET EN

BOUYERS

Bandes, Bouyaux, Etc.

FABRIQUE—Carré Papineau, No. 272 Rue Ste. Marie.

DEPOT ET BUREAU—Bâtisse des Sœurs, No. 332, Rue St. Paul, Montréal.

JOHN PRATT, Président.

JOHN SCHOLES, Gérant.

J. O. GRAVEL, Trésorier.

ETABLI EN 1869.



J. T. Le TOURNEUX,

IMPORTATEUR DE

PEINTURES DE TOUTES COULEURS

HUILES, VERNIS,
VERRES A VITRES, MASTIC,
LAMPES, PINCEAUX,
CHEMINEES, ETOUPE,
COLTAR, &c., &c.

VITRES, GLACES DE MIROIRS ET VITRES DE COULEUR
TAILLEES A DEMANDE.

RECETTES POUR TEINDRE, &c.

Seul agent pour la Puissance du Canada de la Graisse Patentée de Dossors pour Essieux.

No. 259, Rue St. Paul, Montréal,

Enseigne de la Lampe, Pinceau et Baril de Peinture.

ALFRED SAVAGE & SON

Manufacturiers

D'HUILE DE LARD, HUILES POUR
MACHINERIES ET LANE.

Usine—Coin des Rues McCord et St. Thomas.

Bureau—No. 1, Halle aux Blés, Rue St. Jean,

MONTREAL.

La Compagnie d'Entrepôts DE MONTREAL.

DES PROPOSITIONS pour louer les célèbres MOULINS R-YAUX seront reçues par cette Compagnie jusqu'au quinzième jour de Mars courant, des personnes désireuses de les louer.

Le moulin est parfaitement en ordre, et est pourvu de toutes les améliorations modernes, à huit meules, et moule sur la plus grande farine par semelle. D'autres détails peuvent être obtenus en s'adressant à M. JOHN S. HALL sur les lieux, ou au sousigné.

DAVID A. P. WATT,
Secrétaire.

Harengs! Harengs!

Harengs Fendus Prime No. 1
du Labrador,
Harengs Fendus et Gibbet de
Terrence No. 1.

AUSST,

Huile de Morue en Quarts.

J. & R. McLEA.

A VENDRE A PRIX RÉDUIT

AUX MAGASIN DE

H. BELIVEAU,

193 & 195 RUE ST. PAUL.

MONTREAL.

20,000 Chaudières à Sucre en
Fer blanc asserties

De $\frac{1}{2}$ à 2 gallons.

JORDAN & BENARD,

Offrent en vente

QUINZE MILLIONS DE PIEDS

(15,000,000 de pieds).

DE

BOIS DE SCIAGE

COMPRENANT

150,000 Madriers de 3 pouces
80,000 Madriers de 2 pouces
75,000 Madriers de 1 $\frac{1}{2}$ pouce
75,000 Madriers de 1 $\frac{1}{4}$ pouce
250,000 Planches de 1 pouce.
De Pin, Pruche, Epinette et autres Bois.

100,000 pieds de Bois de charpente
80,000 pieds de Cèdre
1,500,000 Lattes de Pin
Bardeaux sciés et fondus
Coulombages, Rames, &c.

Les renseignements ont toujours en mains un grand assortiment de MADRIERS ET PLANCHES blanches et emboutées spécialement pour la construction d'HABITATIONS, LANCHERS, COUVERTURES, LOTURES, &c., et enfin tout ce qui a rapport aux bois de sciage.

Avant de donner aucun ordre ailleurs, les personnes désirant lui o quelques détails de la sorte sur tout autre sujet de visiter notre immense stock et notre grand approvisionnement de Bois de Sciage. Cha pente Galie, et... à toutes sortes de travaux, nos PRIX étant EXTREMEMENT RÉDUITS et donnant toute compétition.
Bois débité, brut et Cèdre scié sur commande.

JORDAN & BENARD.

100, 392, rue Craig, coin de la rue St
Louis, (Carré Vigor).

No. 1 et 19, rue Notre-Dame.
Rue Water, coin des rues Barclay & Brocks.

La Compagnie de Chaussures

DU DOMINION.

A l'honneur d'informer le public qu'elle a pris des arrangements pour faire continuer par ligne Télégraphique ses Bureaux et Magasins 229 Rue St. Paul et sa Manufacture 129 Rue Sydenham avec les différents endroits de la Puissance.

On recevra aux susdits bureaux des dépêches aux prix ordinaires de la "Montreal Telegraph Co."

Toute commande à notre Compagnie pourra nous être envoyée gratis par télégraphe,



ASSORTIMENT COMPLET DE PEINTURES.
Huiles, Vires, Pinceaux, Vires colorées et de Miroir, Tapi-se, Huile de Charbon, Laines, etc., les plus considérables et admirablement choisis.

VENTES EN GROS ET EN DÉTAIL.

Veuillez rendre une visite à mon Etablissement,

311 et 313 RUE ST. LAURENT, MONTRÉAL.

L. N. DENIS.

Sclerie à Vapeur.

SCIÉRIES À VAPEUR

DE

J. McD. CAMPBELL & CIE.

Ci-devant MOULINS DOUGLAS

472 Rue William, (McGord ouest.)

Bois de service scié et plané à ordre.

J. McD. CAMPBELL.

ALPH. HOULE.

Avis du Gouvernement.



Chemin de Fer Intercanadien.

LES Commissaires nommés pour la construction du Chemin de fer Intercanadien donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour l'érection des Stations, Remises, pour Combustible et Maisons désignées à Campbelltown et New-Castle.

Les plans, devis et formules de Soumissions peuvent être vus et après le HUIT MARS, au bureau de l'ingénieur en chef, Ottawa, Rimouski, Dalhousie, New-Castle et Halifax.

Les Soumissions peuvent être faites pour tout ou partie seulement des dites bâtisses et seront reçues endossées "Soumissions pour bâtisses" au Bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à midi, le 4 Avril prochain.

A. WALSH,
E. B. C. ANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. McLELAN,

Commissaires.

Bureau des Commissaires,
Ottawa, 25 février 1872.



AVIS AUX ARPENTEURS DE TERRAINS.

LES Arpenteurs de Terrains dûment commissionnés qui pourraient désirer de l'emploi à Manitoba durant la prochaine session, sont priés de communiquer d'ici au 21 courant avec ce Département, en donnant la description des instruments dont ils se servent.

J. C. ATKINS,
Secrétaire d'Etat.

Ottawa, 2 Mars 1872.



Aux Entrepreneurs.

DES Soumissions cachetées adressées aux sous-signés seront reçues à ce Bureau jusqu'à Mardi, le VINGTIÈME JOUR d'Avril à midi, pour l'exécution et la maçonnerie nécessaire pour les Portes et les Murs de clôture, etc., etc., des Edifices Publics à Ottawa.

Les plans et devis peuvent être vus à ce Bureau le et après Lundi, le DIX-HUIT MARS courant, où toutes les informations seront données. Les signatures de deux personnes responsables, disposées à donner caution de l'exécution exacte du contrat, doivent accompagner chaque Soumission.

Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux-Publics,
Ottawa, 11 Mars 1872



Service de remorquage en haut du St. Laurent.

On recevra des soumissions cachetées à ce Bureau jusqu'à Vendredi à midi, le 5 AVRIL, prochain pour l'établissement d'une ligne efficace de remorqueurs à vapeur pour le touage des vaisseaux entre le Port de Kingston et Vice-Versa pour une période de trois ou cinq ans, depuis le 1er Mai 1872 suivant décision du ministère des Travaux Publics.

Cette ligne de remorqueurs ne devra pas compter moins de neuf (9) puissants steamers, et les prix de touage à être payés par les navires remorqués, devront être conformes au tarif de 1871.

Les personnes soumissionnant pour entreprendre ce service devront indiquer le chiffre du bonus annuel qu'ils accepteraient du Gouvernement en plus des sommes payées par les navires remorqués, ainsi que les noms, forces et dimensions des cylindres des steamers qui seront employés à ce service.

Les conditions du contrat et tous détails particuliers peuvent être obtenus sur application à ce bureau à partir du 11 Mars courant. Les soumissions devront être adressées au sousigné avec mention spéciale, "Soumission pour le service de touage" et contenir les signatures de deux (2) répondants pour assurer la bonne exécution du contrat.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux-Publics,
Ottawa, 4 Mars 1872.



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DÉPARTEMENT DES DOUANES,
OTTAWA, 6 Mars 1872.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre: 9 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

REVUE COMMERCIALE.

(Pour la semaine finissant 13 Mars, 1872.)

Les tempêtes de neige que nous avons eu la semaine dernière ont grandement obstrué la circulation, et les affaires à la campagne en ont souffert. A la ville le mouvement des affaires a également ralenti par la difficulté qu'éprouvaient les convois sur les voies ferrées à atteindre leurs destinations. De fortes quantités de marchandises arrivées par steamer à Portland sont en conséquence détenues au grand détriment des importateurs. Les importations de lainages, de cotonnades, de soies et des velours sont considérablement au-dessus de ce qu'elles étaient l'année dernière. Nous remarquons aussi une augmentation dans les marchandises qui entrent en franchise de droit, les marchandises de fantaisie, la ferronnerie et le sucre comme le lecteur pourra juger par le tableau suivant pour les deux premiers mois de l'année finissant le 29 Février. L'augmentation comparativement à l'année dernière est de près de un million et trois quarts.

	1872	1871
Lainages	\$1,130,175	680,404
Cotonnades	985,081	794,316
Soieries et velours	322,442	167,814
Eau-de-vie	31	3,687
Genièvre	383	—
Rhum	1,270	—
Café	5,149	2,269
Thé verts et japonais	169,220	176,347
Thé noir	31,917	8,135
Tabac en feuille	71,182	71,251
Vins de toutes sortes	2,294	8,306
Sucre	115,431	54,138
Melado	635	—
Melasse	254	16,304
Fruits secs	13,752	9,130
Marchandises de fantaisie, Do entrant en franchise	196,885	49,700
Ferronnerie	414,172	283,112
Cuir	141,626	90,912
	23,093	16,747
	\$5,144,639	3,393,329

Les navires suivants étaient en chargement pour le Canada à la date du départ du dernier steamer de Liverpool :

- A Londres pour Montréal, Chaudière et John Ball.
- A Liverpool pour Montréal, Medora, Euménides, Lac Supérieur, Gateside, Staffa.
- A Londres pour Québec, City of Montreal, City of Quebec, Rock City.
- A Liverpool pour Québec, Acme, Crimée, Reliance, Julia, Elizabeth Yeo et Advanco.

NOUVEAUTÉS (Dry Goods).—Le commerce de la ville a continué à opérer largement pendant la semaine et de fortes quantités de marchandises ont changé de mains. On remarquait parmi nous bon nombre d'étrangers qui complétaient libéralement. Les commandes expédiées par les commis-voyageurs ne diminuent ni en importance, ni en quantité et s'étendent généralement à toutes espèces de marchandises de sorte que le commerce des *Dry Goods* est pleinement occupé.

TISSUS DE BRANTFORD.—Les stocks de ces tissus en conséquence de la grande demande qui a existé sont très réduits et nonobstant l'augmentation de leurs achats en Europe, quelques unes de nos maisons d'importations ont écoulé le tout et opèrent maintenant sur notre marché. Il résulte de cet état de choses des cours très fermes avec bonne demande et clôture avec tendance à la hausse.

COTONNADES.—L'importation des indiennes est très considérable, principalement celles à bas prix qui sont parfois forcées sur le marché à une légère concession sur les prix réguliers

pour des quantités importantes. Les forts stocks tenus en Angleterre ainsi que sur notre place rendent les cours très faibles. Quelques maisons de New York ont essayé à placer le surplus de leurs importations sur notre place, et il est probable qu'elles vont se prévaloir des ventes prochaines pour écouler les marchandises qui ne sont pas de bonne défaitte chez eux.

DRAPS ET TWEEDS.—Nous signalons une bonne demande pour les draps et les tweeds principalement pour les patrons clairs et de bon dessin. Les tweeds écossais sont en bonne demande. Le choix est varié et l'assortiment est très complet.

ARTICLES DE FANTAISIE.—Nonobstant l'augmentation dans l'importation des articles de fantaisie qui est de quatre fois plus considérable que l'année dernière (\$196,898 contre \$49,700) la rareté se fait déjà sentir. Quelques articles ne se trouvent qu'en secondes mains et ce qui s'offre maintenant n'offre plus la variété désirabile.

Nous empruntons au *Bulletin* la revue du marché des *Dry Goods* à New York :

La situation du marché des *dry goods* continue à être très satisfaisante. Des commandes importantes arrivent de l'intérieur. Pendant toute la semaine, on a vu sur la place un grand nombre de négociants de l'Ouest qui viennent faire leurs acquisitions de printemps. Le mouvement d'affaires est aussi considérable qu'on peut le désirer pour la saison. Les envois vers l'Ouest sont plus importants que l'année dernière. Il y a surtout une commande digne d'être notée pour l'Utah. La population de Salt Lake City s'approvisionne presque exclusivement à New-York, et sa consommation augmente dans une proportion très-notable. Il se fait aussi des envois vers la Californie, bien que cette région ait un stock assez fort : les commandes actuelles ont probablement pour objet de compléter les assortiments.

La vente en détail commence à devenir plus active. Les principales maisons ont fait ce qu'on appelle "l'ouverture du printemps." Il est bon de noter que la nouvelle hausse qu'on voudrait provoquer sur les tissus de coton et de laine n'est pas acceptée par les détaillants. Ceux-ci se préoccupent surtout de savoir si les consommateurs se soumettraient à cette hausse. L'avis général semble être que, pour les tissus de coton notamment, l'élevation des prix aurait inévitablement pour effet de restreindre la consommation et d'amener ainsi une réaction défavorable à la hausse. Delà, la difficulté qu'on rencontre à établir les cours que les fabricants voudraient faire prévaloir.

TISSUS DE COTON INDIGÈNES.—Il n'y a rien d'important à noter, en ce qui concerne les tissus de coton, sinon que la demande s'accroît pour les articles de consommation usuelle, et que les prix restent très fermes. Malgré les désirs des fabricants et des principales maisons de gros, on ne considère pas comme probable une hausse immédiate pour la raison que nous avons indiquée plus haut. On compte toutefois que les prix actuels des tissus pour draps et pour chemises se maintiendront. Quand aux tissus imprimés de couleur claires, ils se vendent largement à des cours qui sont désavantageux pour les fabricants. Ceux-ci nourrissent l'intention d'élever leurs prix lorsque le mouvement d'affaires se sera mieux dessiné ; mais pour le moment, ils s'abstiennent.

TISSUS DE LAINE INDIGÈNES.—Il y a peu d'activité sur les articles de laine, et le marché reste à peu près dans la même situation que celle du mois dernier. Cependant, les fabricants et les maisons de gros maintiennent très fermement leurs prix en refusant de faire aucune concession pour activer les ventes. Les casimirs légers de fantaisie, de qualités moyennes et fines, s'écoulent par petits lots pour la consommation immédiate. Les flanelles s'écoulent lentement, mais comme le stock disponible de toutes les qualités est restreint, la hausse signalée le mois dernier est définitivement établie. Plusieurs maisons qui avaient fait de fortes acquisitions de flanelle en décembre, plaçant maintenant ces articles avec un bénéfice consi-

dérable. Les draps restent peu demandés, mais sans que nous ayons à signaler de changement dans les prix.

TISSUS ÉTRANGERS.—Nous avons à enregistrer une nouvelle amélioration, sur le marché des articles d'importation étrangère. Les étoffes pour robes sont demandées. Tous les tissus légers pour la saison de printemps s'écoulent facilement à des prix qui laissent au commerce des bénéfices satisfaisants, bien que ces prix ne soient pas matériellement plus élevés que ceux de l'année dernière. Les toiles importées se vendent bien par l'entremise des maisons de gros et dans les ventes aux enchères. Sur les rubans on note le manque presque absolu de talbots, n. 9 et 10. Les articles pour modes sont un peu négligés, mais la demande s'améliore, et les prix sont très fermes.

Les soieries pour robes sont très recherchées. Il s'en est vendu de fortes quantités pour la place et pour Boston et Philadelphie. Les soieries fantaisie de choix s'écoulent à peu près aux anciens prix ; mais la demande se porte surtout sur les soieries fines de bonnes nuances, et sur les soies noires de qualité moyenne. Les popelines françaises de nuances brune et verte sont demandées aux prix de 90 cents à \$2 par yard.

Le prix élevé des gants de peau de Paris fait rechercher les gants à bon marché, fabriqués dans quelques-unes de nos villes de province et ceux qui arrivent maintenant de Vienne en assez fortes quantités. De reste, la saison commence à peine pour cette branche d'affaires.

FERRONNERIE.—La demande pour les ferronneries est plus active qu'à l'ordinaire à cette saison de l'année par raison de la réduction des stocks en disponible et de la difficulté qui existe à faire remplir les commandes en Angleterre, quo les fabricants acceptent qu'à la condition de charger les cours existant lors de l'expédition de la marchandise.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le prospectus qui paraît ailleurs dans nos colonnes d'une Compagnie formée par les négociants de notre ville engagés dans le commerce de ferronnerie. Les noms que l'on voit figurer dans ce prospectus est une garantie certaine du succès de la nouvelle Compagnie.

BOIS DE SERVICE.—Les affaires sont calmes et les quelques transactions conclues sont pour la consommation journalière. Quelques marchands de bois ont visité notre place afin de connaître par eux-mêmes l'état du marché et la perspective pour les affaires du printemps. On a tout lieu d'espérer qu'il va s'établir une bonne demande et que l'augmentation de la production ne sera aucunement trop considérable pour les besoins du commerce.

Nous nous abstenons de donner les cours actuels des bois qui ne pourraient qu'induire en erreur les vendeurs qui visiteront notre place à l'ouverture de la navigation. Nous avons tout lieu de croire que la demande locale sera alors considérable, si nous devons en juger par le grand nombre de bûches qu'on se propose d'ériger.

Vi suivent les cours auxquels on accepte les commandes pour les scieries de Bulstrode, près Arthabaska, livré franco sur les wagons :—

Burdeaux marque de l'aigle, pin \$3.80, cèdre \$3.20 ; épinette \$2.25, sapin \$2.25 par boîte ; deux étoiles, pin \$1.40, cèdre \$2.80 ; une étoile, pin \$3.00, cèdre \$2.25.

MADRIERS ET PLANCHES.—Prix par 100 pièces pin \$14, épinette \$3.50, pruche \$6.50.

BOIS DE CHARPENTE.—Pruche 24 pieds \$10, 30 pieds, \$11.00 ; 40 pieds, \$12.00.

EPINETTE—24 pieds \$12 ; 30 pieds \$13.00 ; 40 pieds \$14.00.

BOIS DE CHAUFFAGE.—Le froid de la semaine dernière et le manque de charbon ont créé une demande extraordinaire pour le bois de chauffage. Les prix restent sans changement. Il n'y

a pas de bois court sur place. On cote érable \$10.00 par corde; merisier \$3.50; hêtre \$9.00, bois n. e. le \$9.00.

CHARBON.—Presque tous les clos à charbon sont vides; il ne reste que quelques tonneaux de charbon américain qui est tenu à \$12.00, par 2,000 lbs.

CUIRS.—Nous signalons un bon courant d'affaires sur les cuirs de toutes sortes, qui tendent fortement à la hausse. De fortes transactions ont été conclues dans les cuirs à semelle qui ont été occupés en grande partie par une seule maison. Le marché est mieux approvisionné de veaux. Les peaux vertes sont en grande demande et très fermement tenues de 10½ à 11 c par livre. Nous référons à notre liste de prix courant pour les prix à la clôture.

CHAUSSURES.—Les commis-voyageurs sont de retour de leur campagne du printemps qui ne paraît pas avoir été aussi fructueuse qu'on pourrait désirer. La demande n'a pas été aussi considérable qu'on avait eu lieu d'espérer. Les fabricants ne travaillent que pour remplir les commandes qu'ils ont en main. Les prix qu'on obtient ne sont pas satisfaisants, si on prend en considération la hausse sur la matière première et la main d'œuvre. On trouvera dans nos colonnes l'annonce de la maison Boivin et la liste des prix auxquels cette maison accepte les commandes qui lui sont confiées.

F. FOURRURES.—Les transactions sur notre place sont peu nombreuses. Une partie des marchands de fourrures sont à Londres ou les ventes par enchères des fourrures de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont lieu.

Les cotes suivantes sont presque nominales: Renard croisé \$4.00; renard rouge \$1.25 à \$1.50; martre \$1.50 à \$2.50; vison \$1.50 à \$4.00, peaux d'ours \$7.00 à \$10.00, loup cerviers \$1.50 à \$4.50, peccan \$5.00 à \$6.00; castor \$1.50 à \$1.75 par livre, rat musqué 12½ chaque; chat sauvage 40c à 50c; bête puante 40c à 50c; loutre \$7.00 à \$8.00.

ARTICLES EN BOIS.—La demande pour les articles en bois tels que scieaux, épingles en bois, etc., est quelque peu plus accentuée sans que nous puissions dire qu'elle est active. Le haut prix de la matière première a une influence marquée sur les articles manufacturés. Les allumettes n'ont pas encore subi de fluctuation. Les scieaux ont haussé de dix centins par douzaine sur les cours de nos prix courants de la semaine dernière. On cote les laves en bois \$1.65 à \$1.75, et celles en zinc \$1.90 à \$2.00 par douzaine.

FARINES.—Le calme se continue toujours dans notre marché aux farines. La farine en sac a subi une baisse de 12 par 100 livres. Les farines en quarts ne trouvent preneurs que dans la boulangerie qui achète au fur et mesure de ses besoins réguliers. Nous n'avons aucune transaction pour le livrable à signaler. Pour cotes à la clôture voir notre liste de prix courants.

GRAINS GROSSIERS.—Le marché est toujours sans la moindre animation. Absence complète de transactions sur notre place.

FÈVES.—Les fèves blanches sont très-recherchées à \$1.60 par 60 livres.

FOIN ET PAILLE.—Le marché est maintenant mieux approvisionné que la semaine dernière. On cote foin, bon et ordinaire \$12 à \$15 par 100 bottes ou \$16 à \$20 par tonneau et la paille de \$4 à \$5.00 ou \$5 à \$6.00 par tonneau.

GRAINE DE MIL.—Nous signalons moins d'activité dans cette graine pour laquelle la culture n'obtient que \$2.60 à \$2.75 par 45 livres.

GRAINE DE TRÈFLE.—Cette graine s'offre très parcimonieusement et commande de 10½ à 10½ par livre.

GRAINE DE LIN.—Les apports de la culture sont très minimes. Il existe quelque demande pour celle de la belle qualité pour semence. La qualité ordinaire trouve preneurs à \$1.50 par 60 livres, celle de qualité supérieure commande quelque peu plus.

PROVISIONS, LARD EN BARIL.—Nous n'avons pas d'amélioration à signaler dans notre marché au lard qui reste toujours très-calme. Les détenteurs ne pressent aucunement les ventes, comptant toujours sur la demande qui devra surgir à l'ouverture de la navigation pour les provinces maritimes. On cote le mess de \$15.75 à \$16.00 pour quantités ordinaires du commerce local. Les autres qualités sont entièrement négligées.

SAINDOUX.—Le marché est encore retombé dans le calme. Les stocks sont légers et fermement tenus de 9½ à 10c pour bonne qualité. Quelques qualités falsifiées s'offrent à 9c par livre.

BEURRE.—La situation du marché reste la même que la semaine dernière. Le commerce local n'achète que pour ses besoins journaliers, la spéculation a déserter le marché. Nos cotes de la semaine dernière se continuent sans changement.

POISSON.—Les détenteurs de morue en quart et de hareng offrent concession sur concession pour effectuer quelques placements. Le public semble bien fermement décidé après l'expérience de cette année d'abandonner ce commerce qui n'est plus que fraude et déception dans trois quarts de cas. Si, en quelque part, on croit qu'on réhabilitera l'industrie dans le pays en l'exerçant de la manière dont celle-ci a été exercée, on se trompera grandement. M. Boucman dans son rapport au Comité Spécial pour prendre en considération les meilleurs moyens de développer l'industrie dans cette Province dit: *J'affirme que s'il n'était donné de passer un été sur les côtes de la Gaspésie, j'enrichirais les cultivateurs en leur apprenant à faire les composts de poisson.* Il y a longtemps que les pêcheurs font des composts avec le poisson qu'ils prennent; seulement au lieu de les garder pour engraisser leurs terres, ils les exportent sur nos marchés pour servir de nourriture à nos populations. Nous espérons que leur industrie telle que pratiquée jusqu'à présent va recevoir son coup de mort à la prochaine session du parlement fédéral.

BALAIS.—Nous signalons une baisse sur les balais dont les prix sont maintenant comme suit: O XX laiton \$3.20; O X \$3.20, O \$3.05; No. 1 \$2.95; No. 2 \$2.80; No. 3 \$2.25.

CAFÉ.—Nous n'avons aucun changement à signaler dans cette féve. Le marché est un peu mieux approvisionné par les récoltes de New-York. Nos cotes restent sans changement.

DROGUES ET PRODUITS CHIMIQUES.—Le marché aux drogues et aux produits chimiques restait toujours très-ferme et les nouvelles reçues d'Angleterre signalent beaucoup de fermeté. La crème de tartre tend encore à la hausse. On la cote 27c en cristaux; le sel de soude trouve preneurs à \$2.00 par 100 lbs en forte quantité; le borax est très-rare. On signale quel peu de ventes de carbonate de soude à \$4.75 par baril de 112 lbs. Nous n'avons aucun changement à signaler dans l'aun, la couperose et le sel epsom.

ÉPICES.—Le marché est très-calme. Le clou de girofle est en hausse. On le cote ferme à

11½c; le poivre, le piment, la cannelle restent sans changement.

FRUITS SECS.—Le marché est de nouveau à la hausse pour les raisins sur couches qui sont généralement tenus de \$1.90 à \$2.00 par boîte. Le raisin de Valence récolte 1871 trouve preneurs à 6½ en quantités ordinaires et à 6c pour fortes quantités. Nous n'avons aucune transaction à signaler dans les noix ou les amandes.

HUILE.—Notre marché aux huiles est retombé dans le calme. L'huile de morue s'offre de 51c à 52½c, celle de loup-marin de 65c à 67½c par gallon. L'huile d'olive est ferme de \$1.10 pour Magador ordinaire et \$1.20 à \$1.25 pour celle de Sicile.

HUILE DE PÉTROLE.—Il faut voir une baisse de 1½ à 2c par gallon sur cette huile qui est calme. On cote 28c en fortes quantités et 30c par petits lots.

MELASSE.—Cette denrée reste très-négligée sans changement de prix. Les importations pendant le mois de février sont tombées à un chiffre insignifiant 13,122 livres contre 1,855,297 livres l'année dernière.

RIZ.—Tranquille de \$4.25 à \$4.50 par 100 lbs selon échantillon.

SSEL.—La demande s'améliore. On signale plusieurs ventes de gros à Liverpool de 75c à 80c. Le factory filled est en bonne demande. Les stocks ne comprennent que 1200 sacs, qui sont tenus à \$1.50.

Le marché anglais a haussé de 3½ par tonneau sur le sel ordinaire.

SUCRE.—Nous n'avons aucun changement à signaler sur les cours de la semaine dernière qui restent pleinement maintenus.

THÉ.—La demande pour l'Impérial et l'Impérial Twankay a été très accentuée pendant la huitaine et les échantillons convenables ont été de difficile à obtenir. Il existe quelque demande pour les japonais communs pour la Province de Québec et les Young Hyson communs pour la Province d'Ontario.

INDIGO.

(Suite et fin.)

3o. Indigos d'Afrique.

L'Indigo d'Égypte est en carreaux plus plats que ceux du Bengale; leur pâte est assez légère et pas très fine; les qualités supérieures sont des surfin et fins violets bleus. Souvent cet Indigo contient du sable.

L'Indigo du Sénégal contient plus de matières terreuses que les autres indigos.

L'Indigo de l'Île de France est en petits carreaux allongés, d'un bleu sombre à la surface, d'un rouge fortement cuivré à l'intérieur. Il est d'assez mauvaise qualité.

Les indigos présentent quelquefois des défauts plus ou moins graves, provenant d'accidents divers pendant leur préparation, ou de causes qui ont agi sur les indigos déjà préparés. Ces défauts sont caractérisés dans le commerce par les expressions suivantes:

Grand cassé, mauvais pierrage; carreaux d'indigo réduits, par accident, en morceaux plus ou moins gros.

Demi-piéché; carreaux accidentellement cassés en deux.

Grabecux; carreaux réduits en fragments irréguliers, et assez petits pour être passés au criblé.

Écarts telés; carreaux réguliers, mais présentant des crevasses qui pénètrent presque jusqu'au centre.

Éventés ventoux; carreaux présentant dans l'intérieur de la cassure une espèce de moisissure blanche.

Piquetés; intérieur parsemé de points blancs ou de petites cavités blanches donnant aux pierres d'indigo l'apparence du granit. Lorsque ces points blancs sont fréquents, l'indigo est dit sableux.

Rubanes; couches superposées de diverses nuances de bleu dans les n. è. m. carreaux.

Crasseux; pierres présentant à leur surface une croûte noirâtre ou verdatre et ridée.

Brûlés; carreaux présentant dans leur cassure des places noirâtres ou d'une mauvaise couleur.

Pierres ou sables; carreaux dans l'intérieur desquels on aperçoit des parcelles brillantes de sable ou des pierres.

Froids; Indigos nouveaux qui contiennent de l'humidité, et sont, pour cette raison, peu absorbants, quoique fins. Souvent cette humidité provient ou d'avaries ou de fraudes; elle ne fait qu'ajouter du poids et nuit peu à la qualité. Cependant, quand un indigo a été totalement avarié, il perd beaucoup à la vente: le travail qu'il faut lui faire subir pour le remettre en état le rend extérieurement et le fait tomber en graboux.

Enfin, l'Indigo est dit *sombre*, lorsqu'il a un aspect peu brillant; *dur, serré*, lorsque sa pâte est fine, serrée et difficile à rompre; *sec*, lorsqu'il se sépare en petits fragments ou se réduit en poussière.

Lorsqu'on achète un Indigo, il faut commencer par examiner les échantillons avec attention. Il faut juger la robe de l'indigo, c'est-à-dire la beauté et l'éclat de la nuance; faire attention si les pierres sont bien entières, parce que s'il en est ainsi, c'est une preuve que la pâte est bien homogène qu'elle a subi une dessiccation soignée et un bon ressuage; considérer la cassure de la pierre et voir si elle est nette, d'un grain fin et uniforme, d'une teinte cuivrée, sans rubans ni sable, et exempte enfin de tous les défauts que nous venons de signaler. A la livraison, lorsqu'on vide sur toile les caisses ou surons, il faut examiner si l'indigo est le même partout, car il n'est pas rare de trouver en des-ous des morceaux de basse qualité. Il faut constater si la *pousse* ou *menu* qui se trouve dans les caisses est bien pure et de même nature que les pierres; car cette portion étant la plus facile à mélanger, est presque toujours altérée. On a remarqué, en effet, des cailloux *robés* dans de la pousse d'indigo, de l'ardoise pilée, du sable noir, de la poudre de plomb, de l'amidon, de la féculle bleue par l'iodo et autres matières aussi communes. On altère aussi la pousse avec celles d'indigos de très basse qualité.

Les Indigotiers ne sont pas les seules plantes qui contiennent de l'indigo; le *Nerium tinctorium*, *Isatis tinctoria*, le *Polygonum tinctorium* en renferment une certaine quantité, et dans plusieurs contrées on utilise ces végétaux à son extraction, ou on les emploie directement pour la teinture.

Le *Nerium tinctorium*, *Nerium tinctorium*, Roxb (Apocynées) qui croit spontanément dans plusieurs contrées élevées de l'Inde Orientale, est exploité en grand à Salem, sur la côte Coromandel, et donne de très bel Indigo.

Des feuilles du Pastel tinctorial, *Isatis tinctoria*, Lin. (Crucifères), de l'Europe méridionale, on obtient le Pastel ou Indigo français. (Voyez PASTEL.)

La Renouée tinctoriale, *Polygonum tinctorium*, Lour. (Polgones) est originaire de la Chine, où elle est cultivée très en grand pour l'extraction de l'Indigo. Elle a été introduite en France en 1835, et elle a été l'objet de nombreux essais qui ont donné de bons résultats; sa culture paraît devoir s'étendre dans nos contrées méridionales.

Quels que soient les procédés essayés en France pour l'extraction de l'indigo de ses feuilles (les plus habituellement employés sont ceux par macération et par digestion), le liquide obtenu subit une suite de phénomènes communs. Après un espace de six à douze heures, il jaunit. Bientôt on voit se former à sa surface des bulles et une pellicule d'un bleu cuivré. Le lendemain et les jours suivants, il passe au vert et il exhale une odeur analogue à celle de la violette; la pellicule devient plus épaisse, et ses reflets plus brillants; les bulles se multiplient en même temps. Si l'on bat ce liquide, on le voit prendre une teinte plus formée et se reconstruire d'une écume blanchâtre qui passe bientôt au bleu d'azur. Lorsque cette écume s'affaïte et devient par le repos d'un bleu sale et grisâtre. L'eau de chaux ou un alcali quelconque donnent au liquide une couleur verte plus foncée. Enfin, quelques gouttes d'acide chlorhydrique ou sulfurique précipitent la matière bleue ou l'indigo. Toutes ces opérations doivent être terminées au bout de trois ou quatre jours. En attendant plus longtemps, on laisserait la fermentation putride s'établir, et dès lors l'extraction de l'indigo deviendrait impossible.

L'indigo du *Polygonum tinctorium* a été reconnu identique à celui des *Indigofera*. On extrait ordinairement des feuilles fraîches de 1/2 à 1 0/0 de leur poids.

IMPORTATIONS.

Par S. S. Sarmatian, capitaine Wylia, de Liverpool à Portland.

Marchandises pour le Canada.

Ordre 15 colis mdse; J D Irwin 4 do do; F E Grafton 4 do do; H & Merrill 16 do do; W T Cowan 1 do do; D T Irish 1 do; A Buntin 6 do; P A Murphy 2 do do; Vézina & Bedard 2 do do; Gravel & Frère 2 do do; Francœur & Groux 2 do do; Jules Labine 1 do do; J Perault & Co 1 do do; F Carrier & Co 2 do do; F Guay & Co 2 do do; P E Godbout 1 do do; J & J S Costigan 3 do do; Whalley & Woods 8 do do; J Christolm 3 do do; Langolier & Develles 3 do do; T & J S Costigan 3 do do; P Jacobi 2 do do; Gordon, McKay & Co 21 colis mdse; A Chisholm 2 do do; McMaster & Bros 59 do do; J Crombie 62 do laine; B & S H Thompson 2 do mdse; H Graham & Co 1 do do; Provincial Hardware Co 22 do fer; A Cohen 1 do mdse; Crathern & Coverhill 6 do do; J Houghton 13 do papier; Greenshields & Son 2 do mdse; Beardmore, Bain & Co 1 do do; D Arnott 1 do do; Compagnie de Caoutchouc de Québec 3 do do; H & A Saunders 2 do do; J G Joseph & Co 7 do do; G Shipley 1 do do; P McCallum & Son 9 do do; F W Coates & Co 3 do do; Ordre 29 do thé; Hunter, Rose & Co 2 do mdse; W Moodie 5 colis mdse; W Woodhouse & Co 317 do thé; Ordre 55 boucates sucre; Bryce, McMurrich & Co 1 es mdse; J P Clark & Co 18 do; F Carrier & Co 2 do; J Murphy & Co 2 do; Dr Landry 5 do thé; W H & J B Graham 4 do mdse; Nicholls & Hall 5 do; J B Gauthier 5 do; Behan & Bros 5 do; J Ritchie & Co 4 do; J W Gale 4 do; J R Dundas 9 do; J Cantwell 4 do; J Robertson, Son & Co 13 do; Field & Bros 10 do; J Craik 2 do; R & J Campbell 2 do; A Forbes 3 do; J Catto & Co 2 do; D Mevil & Co 2 do; T Marks & Bros 2 do; W F Cowan 2 do; Melville, Fair & Co 3 do; J C Prittle 4 do; Russel & McLean 2 do; Gray & McLellan 3 do; R H Gray & Co 5 do; McIntyre, Dawson & Co 2 do; Ordre 2 do fer, 17 do acier; Compagnie Canadienne de Caoutchouc 1 do mdse; Kellert & Co 1 do; Kingan & Kinloch 150 barils sucre; L L'Africain 3 colis mdse; W J Reed & Co 2 do; Moodie & Seath 10 do; M Moodie & Son 18 do; J Y Gilmour & Co 6 do; Ordre 132 do thé; Kerry, Bros & Co 7 do mdse; F Curran & Co 1 do; J Young 1 do; J & R McCreedy & Co 2 do; J Reaking 2 do; R Wilkes 1 do; J P Palmer 43 do caractères d'imprimerie; Ordre 3 do mdse; G Mitchell & Co 85 do thé; Ordre 5 do graines; C Moore & Co 30 do thé; Rice, Lewis & Son 6 do mdse; J Campbell & Son 10 do do; Ordre 8 do; Nelson, Wood & Co 9 do; S Tees & Co 1 colis mdse; Brown & Bros 8 do; A Inglis 5 do; G R Fabre 1 do; C Raymond & Co 1 do; Master & Co 5 do; R Miller 9 do; R & F Campbell 1 do; Ordre 1 do; J Park 5 do; W & D Yule 6 do; E Bonnement 10 do; J T Claxton & Co 52 do; Nelson, Wood & Co 2 do; R McLeod 2 do; Jennings & Co 1 do; G H R Molson & Bros 20 colis; W H Maroon 6 colis; W L Kinmond & Co 1 colis mdse; W D Stroud 6 colis thé; Kearns & Ryan 7 do mdse; Coleman & Co 1 do; J Pencoek 1 do; Stirling, McCall & Co 23 do; Cassel & Cameron 8 do; Crathern & Coverhill 1 do; Z Prevost & Co 1 do; W Darling & Co 6 do; Mulholland & Baker 1 do; S Greenshields, Son, & Co 30 do; R Crawford 7 do; Wulf & Co 2 do; Hamel & Frère 20 do; Crathern & Coverhill 23 paquets acier; J E Hamel 6 colis mdse; Crathern & Coverhill 2 do; Benny, McPherson & Co 2 do; Crathern & Coverhill 1 do, Ornement Stone Co, 53 colis mdse; Whitehead & Cassils 3 paquets cuir; W Eaves 3 do mdse; P Shee 1 do; O Doherty & Co 1 do; J Campbell 7 do; G Winks & Co 2 do; W Moodie 1 do; G Peter & Co 4 do; G W Moss 3 do; J Mullarky 2 do; Macduff, S & Co 1 do; McCall, S & Co 28 do; L Barnett 6 do; W R Muir 1 do; C A Briggs 1 do; A Russel & Son 2 do; Dugal & Fils 1 do; A Roy & Cie 1 do; Ordre 20 do sucre, 1 mdse; E Sproul 1 do; F & Gravel 1 do; C Garth 240 tuyaux; J Kay 3 colis mdse; Ferrer & Co 1 do fer; J Stovel 4 do mdse; M Fisher & Sons 6 do; Ewing & Co 2 do; Agent du chemin de fer Great Western 7 do; T J Moorhouse 2 do; N Davis 21 do; S H Thompson 18 do; Glover, Fry & Co 10 do; J Robertson 12 do acier; W B Francis 151 plaques fer;

T Mu-sen 12 colis mdse; Mulholland & B 1890 barres de fonte; Crathern & Coverhill 201 colis de barres fer; Hingston & Brooks 82 paniers vauzelle; J Adecock 50 barils soude; N M Cooper 16 colis mdse; J Henderson 2 do; R & Maroon 2 do; G Gadbois 1 do; Hughes & Co 32 do; Magee & Russell 30 do; E Hudson, Fils & Cie 15 do; Hudson & P 5 do; Compagnie de Caoutchouc de Québec 1 do; P P Martin & Co 7 do; A Roy & Cie 3 do; L S Black & T 10 do; J M Bond & Co 2 do fer, 10 barils clous; Crathern & Coverhill 3 colis fer; Benny, McPherson & Co 2 do mdse; Mulholland & B 4 do; Evans, M & Co 11 do; Walker Ray 1 do; Elliot & Co 11 do vases droguerie; Lyman, Bros & Co 8 do; J Riddle 11 do mdse; A Prevost & Cie 3 do; E Galarneau & Cie 12 do; J Baylis 1 do; A Walker 31 do; Green & Sons 8 do mdse; S Goltman 1 caisse cheveux; Hodgson & B 3 do mdse; Jennings & B 1 do; A Roy & Cie 15 do; Fulton, Michie & Co 40 do oranges; Young, McNaughton & Co 7 do mdse; Glover, Niell & Co 1 do; Hamel & Frère 2 do; Geo Winks & Co 10 do; P Chenet 3 do; Walker Warwick 1 do; Greene, P & Co 5 do; R Cadwell 4 do; J Darlington 1 do; R H Gray & Co 1 do; G W Dunn & Co 1 do; W J Cowan 4 do; Adams & Co 1 do; W J McMaster & Co 28 do; J C Prittle 1 do; W Rerson & Co 3 do; J Haddock 89 balles de laine; F H Rows & Co 8 colis laine; Macnee & Weddell 22 do mdse; Munderloh & Co 3 do; J Jenkins 2 do; G M Holbrook 4 do; S H & J Moss 1 do; Vaughan & Co 1 do; G Winks & Co 3 do; Frithingham & Co 2 do; J & T Hebburn & Son 8 do; Allen & Mackay 10 do tapis; W & F Rooney 11 do mdse; P Rooney 4 do; M & L Samuel 20 es; Yule 3 colis mdse; Jas Scott 8 do; Kearns & R 1 do; W W Hope 1 do; Stevenson & Co 13 do; H Morgan & Co 56 do; A Beattie & Co 2 do; T Wells & Co 15 do; A McKeand 1 colis mdse; F & J Leclair 13 do do; Thibaudant, T & Co 67 do; R H Kelly 1 do; A B Savage 5 do fil fer; J Walker & Co 4 do fer; Smith & Leishman 6 do mdse; Chinié & Benaudet 7 do chaînes, 2 colis ferronnerie; A Stevenson & Co 2 do; Copp, Clark & Co 2 do mdse; J Edwards 13 do papier, 8 colis fer; S Carsley 3 do mdse; Bouchard, L & Cie 13 do; G R Marler & Co 11 do; Fingand & Draper 2 do; A Prevost & Co 7 do; G & J W Cox & Co 4 do; Wood & Largett 10 do; Laslett & Russell 1 do fil fer; J Christine & Co 36 mdse; J T Holman 2 do; C & W Walker 1 do; J Pickard 1 do; G B Smith 8 do; R & J Campbell 3 do; J Brown 1 do; R Wilkes 1 do; H & N Saunders 3 do; Haegensen & Co 8 do; Stalker & Ross 4 do; Muir, Ewing & Co 4 do; Empey, J & Co 10 do; G & J W Cox 5 do; J Robertson 5 do; J Charlesworth & Co 11 do; R & S Garner 7 do; J Johnston & Co 34 do; Lockhart & Co 8 do; Gault Bros 20 do; J Donnelly 4 do; J W Yule 1 do; R Walker & Son 17 do; Garland, Mutchmore & Co 11 do; Crawford & Smith 4 do; Jacques Grenier & Cie 8 do; Ascher & Co 8 do; M Korstock & Co 29 do; M & L Samuel 5 colis plomb; Elliott, S & Co 3 colis fer; T J Thompson 4 do; Snoebred & Co 6 do; E McMillivray & Co 6 do; T Hutton, Son & Co 25 do; J Waddell & Co 18 plaques de bouilloires, 14 plaques pour locomotives; J Sutherland 12 colis papier; Laslett & Russell 963 barres, 208 colis fer; Dr Landry 1 colis fer; McCall, Shelyn & Co 1 do mdse; W McLimont 15 do; Kerry Bros & Co 5 do; Eastwood & Co 3 do; Murland, Watson & Co 7 do fer; Stevenson & Co 2 do; M Ryan 1 do; C Sanson 94 do métal; J Roy & Cie 18 do mdse; Stirling, McCall & Co 4 do; McCall, Shelyn & Co 5 do; Le Rossignol & Co 7 do; Houlson, Murphy & Co 24 do; J Atkinson & Co 4 do; L S Black & Co 1 do; Mulholland & Co 100 tubes en fer; R Dunn, F & Co 15 colis mdse; T Thompson & Son 10 do; Roy Dr Ryerson 6 do; D Arnott 2 do; J G McKenzie & Co 33 do; G Blackburn 2 do; W Moodie 2 do; Département de la Milice 2 do; D C MacKedie 1 do; S B. Heward 1 do; J W Thompson 1 do; J P Clark & Co 1 do; C Murphy & Co 1 do; R & J Campbell 19 do; Sutherland & Co 18 do; R Roy 1 colis lattes; A Giberton 2 do mdse; A Rouet 2 do cuir; A Giberton 2 do verres; H & A Saunders 3 do nouveautés d'horloge; N S Whitney 2 do mdse; Hua Richardson & Co 1 do; J Christine & Co 1 do; A & P Amos 2 do; Cassils & Cameron 1 do; McLachlan Bros 2 do; D Brousseau 1 do.

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 14 MARS 1872.

NOTRE NUMERO SPECIAL.

Nous adressons aujourd'hui le *Négociant Canadien* à plusieurs milliers de personnes qui ne sont pas ses abonnés. Nous en agissons ainsi parce que nous sommes décidés à réveiller l'opinion publique et à agiter fortement la question de l'amélioration du Havre de Montréal. La Puissance entière y est intéressée.

On voudra bien conserver ce numéro et le plan qui l'accompagne. Ceux qui désireraient s'abonner au *Négociant*, voudront bien écrire et faire connaître leur intention aux Editeurs-Propriétaires.

Nous commencerons prochainement la publication d'une série d'articles sur la manière dont on a exécuté les travaux d'amélioration de la navigation entre Québec et Montréal. On y verra comment de sommes importantes ont été gaspillées comme à plaisir pour creuser un chenal impossible quand à côté il s'en trouvait un naturel qu'il eût été si facile d'améliorer et de perfectionner. Ce travail présentera le plus vif intérêt. Il est temps que la vérité perce et qu'elle revendique ses droits. Depuis trop longtemps le commerce souffre sans se plaindre. Le moment est venu de dévoiler enfin des opérations tenues cachées avec tant de soin, mais qu'il a été impossible de masquer complètement.

Une grande carte explicative accompagnera ces écrits.

LE HAVRE DE MONTREAL.

L'un des problèmes qui préoccupent davantage ceux qui ont à cœur la prospérité future de cette ville, est celui de trouver le moyen d'augmenter la capacité du Havre et de le rendre adéquate aux exigences du commerce. On se rappelle les difficultés éprouvées durant la dernière saison de navigation, les retards et les pertes, causés par le manque de facilités de quai, qui en ont été le résultat.

La Commission du Havre a bien pris quelques mesures pour obvier aux maux de la situation; mais elles sont totalement insuffisantes pour le présent, combien plus le seront elles pour l'avenir.

En effet, l'avenir de cette ville apparaît sous les plus riantes couleurs. Les progrès rapides et si étonnants du passé ne sont rien en comparaison de ceux que nous promet un futur assez rapproché. L'agrandissement des canaux, le creusement du St. Laurent, la construction du chemin de fer du Pacifique et des lignes qui devront le rattacher à cette ville, la colonisation de nos immenses territoires du nord-ouest canadien et de l'ouest américain, l'énorme quantité de leurs produits agricoles dont le St. Laurent est le débouché naturel sur les marchés européens, une part importante du trafic de l'Asie avec l'Europe, tout promet à Montréal une prospérité sans rivale et un commerce dont on ne saurait calculer l'étendue, d'une manière même approximative.

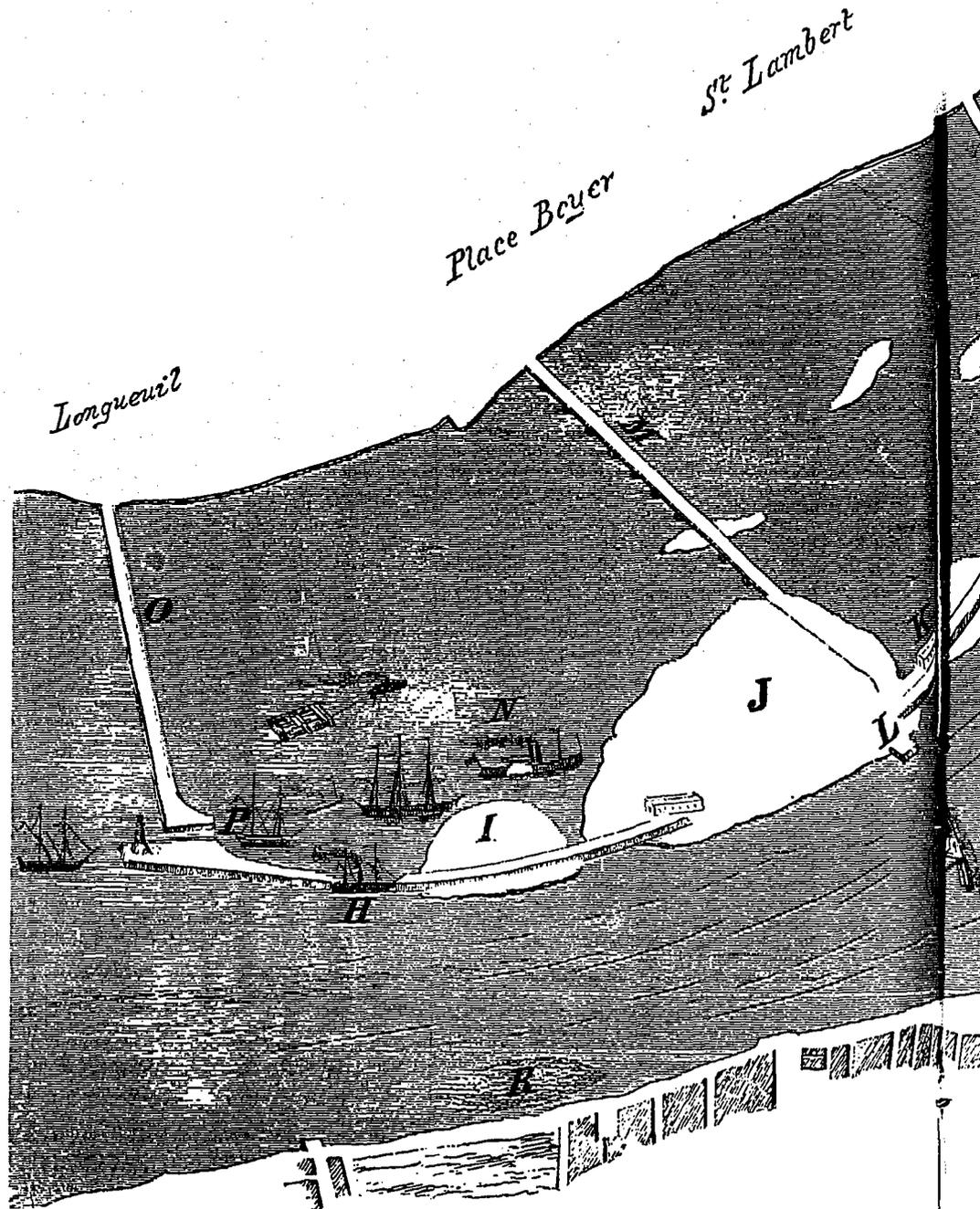
C'est donc un devoir urgent d'y pourvoir et de prendre dès maintenant des mesures pour parer à toutes les éventualités.

Plusieurs plans ont été proposés; mais celui qui a obtenu le plus de succès est celui de l'Hon. John Young. Il consisterait en la création

PLAN D'AMELIORATION

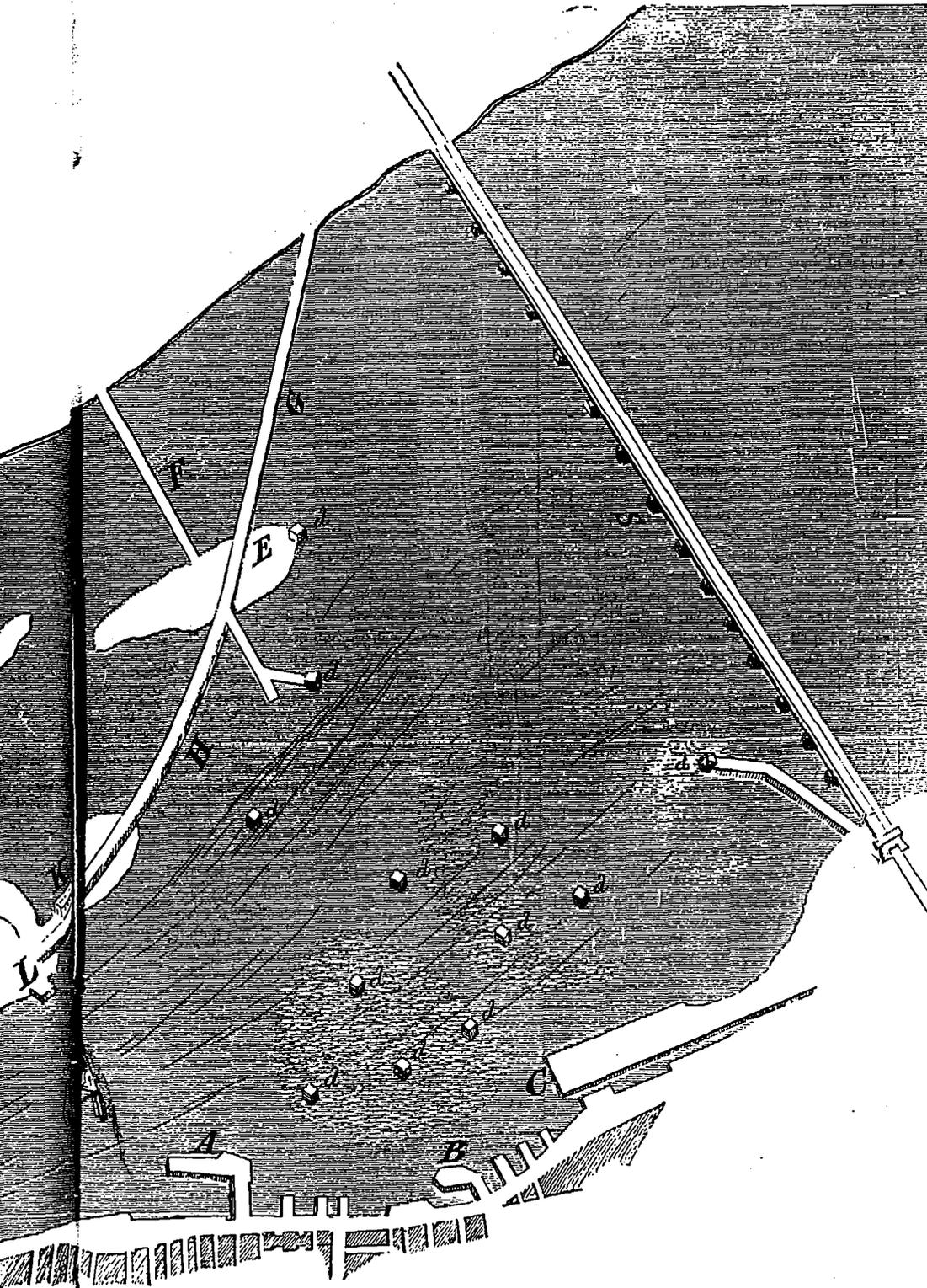
DU

HAVRE de MONTREAL.



RÉFÉRENCES.—A. Quai Victoria.—B. Quai de l'Îlet.—C. Grand quai du Canal.—H. Chaussée latérale.—I. Ile ronde.—J. Ile Ste. Hélène.—K. Abattoirs.—O. Chaussée inférieure.—P. Ecluse.—R. Batture des fourneaux.—S. Pont

Publié par le "NEGOCIANT CA"



Quai du Canal.—D. Blocs.—E. Ile Moffatt.—F. Quai St. Lambert.—G. Quai de plançons.—
 K. Abattoirs.—L. Quai de la traverse.—M. Pont de St. Lambert.—N. Bassin ou Docks.—
 O. Pont Victoria.

"LE NÉGOCIANT CANADIEN" le 15 Mars 1872.

d'un dock à la Point St. Charles, la construction d'un nouveau pont sur le St. Laurent au pied de l'île Ste. Hélène et l'extension des quais jusque dans la Baie d'Hochelega.

Ce projet est grandiose et révèle un esprit d'élite. Cependant ceux qui examinent froidement les choses ont toujours reculé devant l'idée de creuser des docks en terre ferme, et il ne manque pas de gens intelligents qui déclarent la chose impraticable, pour le moment du moins.

Nous croyons pour notre part qu'il y a mieux à faire que de violenter la nature; c'est de profiter des avantages qu'elle nous offre et d'en tirer le meilleur parti possible. Et nous disons de suite que nous ne voyons pas pourquoi l'on s'obstine si fort à ne pas utiliser les deux côtés du fleuve, et à tout concentrer sur un point reconnu insuffisant.

Les étrangers qui visitent Montréal s'étonnent toujours de n'apercevoir de l'autre côté du fleuve qu'une plage nue et aride. Il leur semble qu'il en devrait être du Canada comme des autres pays, de Montréal comme de New-York, ces deux rivales qui luttent si vigoureusement pour le monopole du trafic de l'Ouest.

Il n'y a peut-être pas deux villes situées dans des circonstances plus analogues. Ces deux métropoles sont bâties respectivement sur une île; l'une est desservie par un bras de mer et l'autre par le plus beau fleuve du monde.

Voyez pourtant la différence. Pendant que New-York déverse sur l'autre rive le surplus de sa population, de sa richesse, et de ses entreprises, qu'elle fonde en face une ville qui promet de l'égaliser sous tous les rapports, Montréal se concentre entièrement sur l'île et ne paraît pas songer qu'il y a place à St. Lambert pour un nouveau Brooklyn.

C'est un oubli qu'il n'est que temps de réparer. Le moment ne saurait être mieux choisi, puisque tout le monde sent qu'il faut faire un effort pour parer aux nécessités de l'avenir.

Sans doute qu'il y a des difficultés à vaincre; mais elles sont loin d'être insurmontables, et nous croyons que la solution que nous allons proposer est à la fois simple et pratique, et conséquemment acceptable.

Le plan consiste à utiliser le bras gauche du fleuve St. Laurent, à perfectionner le dock naturel formé par les îles Ronde et Ste. Hélène, et à tirer de la magnifique position de St. Lambert, tout le parti qu'elle peut donner.

Il se présente sous deux aspects différents, mais inséparables. Il s'agit d'abord d'empêcher la formation des digues de glace, et les inondations qui en résultent, le printemps et l'automne. Nous n'avons pas besoin de rappeler quels ravages ces séaux entraînent à leur suite, quelles ruines ils accumulent et quels germes d'épidémie ils laissent à leur départ. Avant d'indiquer le remède, il faut se rendre compte de la manière dont le mal se produit. La glace se forme de bas en haut, c'est-à-dire entre Sorel et les îles de Boucherville, où elle acquiert une grande force en s'appuyant sur les îles nombreuses qui parsèment le fleuve. Elle remonte ensuite peu à peu, atteint Hochelega, puis l'île Ste. Hélène et la ville. Mais ce n'est pas sans rencontrer une plus vive résistance à mesure qu'elle progresse. Le courant rapide trouvant un obstacle, l'eau s'élève et finit par dépasser le niveau des quais. La glace se soulève, et son poids augmenté de la force de l'eau devient si considérable que le pont intérieur ne pouvant offrir une résistance efficace, cède enfin. Alors se produisent les refoulements

qui mettent la glace en pièces, accumulent ces hautes montagues à travers lesquelles les habitants de Longueuil doivent se frayer un passage. Le chenal se rétrécit par l'amoncellement qui se fait en dessous, le pont n'offre plus à l'eau qu'un passage insuffisant. C'est à ce moment que se produisent les inondations automnales.

Pour empêcher ces désordres, il faut donner à la glace supérieure un point d'appui qui lui permette de résister au courant, prévenant ainsi l'étouffement du fleuve et conséquemment les inondations.

Ces points d'appui se trouveraient dans des piliers de six pieds plus élevés que les quais, bâtis aux endroits marqués d'au plan, sur des batteries, en sorte qu'ils ne nuiraient aucunement à la navigation.

D'autres piliers semblables pourraient être établis au-dessus du Pont Victoria, offrant une garantie additionnelle.

Deux faits incontestables vont prouver que cette théorie est parfaitement juste.

Voici le premier.

Depuis la construction du Pont Victoria, les inondations sont beaucoup moins fréquentes et désastreuses qu'autrefois. Les anciens citoyens peuvent en rendre le témoignage.

Quant au second, il se trouve dans la manière dont la glace s'est formée l'automne dernier dans le port. Comme l'eau était très basse, la glace a pris sans effort. Solidement appuyée sur les quais, elle n'a occasionné ni refoulement, ni conséquemment d'inondation. Il y a longtemps qu'elle n'a pas été aussi unie en face de Montréal.

D'un autre côté, ces piliers seraient aussi une garantie contre les inondations du printemps. La glace part très haut en bas. Partie des lacs elle vient heurter celle du fleuve. Entraînée par un courant impétueux, elle s'insurge contre les obstacles, s'agglomère en masses énormes. En montant, l'eau la rejette sur la ville, et c'est alors que se forment ces énormes digues qui ont de quarante à cinquante pieds de profondeur. On conçoit que repoussée par cet obstacle, l'eau se répand sur les bords. On n'a pas oublié qu'il y a trois ans l'eau dépassa de 22½ pieds son niveau ordinaire et qu'un tiers de la ville fut submergée.

Les piliers retarderaient le départ de la glace supérieure, laisseraient à celle d'en bas le temps de s'affaiblir, et diminueraient la résistance. Elle partirait toute entière en même temps et sans effort. L'ouverture de la navigation n'en serait aucunement retardée parce que généralement le fleuve est libre devant Montréal une ou deux semaines avant de l'être à Portneuf, aux Trois-Rivières et à Sorel.

Les piliers construits, le premier pas serait fait vers la réalisation du projet d'amélioration du Havre.

Pour le reste, il s'agit de créer de l'autre côté des îles Ronde, Ste. Hélène et Moffatt une nappe d'eau suffisante pour recevoir les vaisseaux d'un fort tonnage et leur permettre d'y prendre et débarquer leurs cargaisons.

Pour y arriver, il n'y aurait qu'à détruire le grand quai de St. Lambert F, et à construire d'un point peu éloigné du Pont Victoria S, une chaussée de plançons chargés de pierres pour laisser passer l'eau, jusqu'à l'île Moffatt E. De ce point la chaussée devrait être solide et d'une certaine hauteur, H, s'appuyant sur l'île Ste. Hélène J, et l'île Ronde I, jusqu'au remou de Longueuil, où une jetée transversale O, munie d'une écluse, P la rattacherait à la terre ferme. Il y a maintenant derrière l'île Ste. Hélène

une profondeur d'eau variant de 4 à 10 pieds. En élevant son niveau de six pieds, ce qui serait facile et sans danger, vu l'élevation des rives des deux côtés, on obtiendrait un magnifique bassin N, de 10 à 16 pieds, six fois plus grand que celui proposé par M. Young.

Ce serait un dock superbe, un lieu d'hivernement et de refuge assuré pour les vaisseaux qui préféreraient y passer l'hiver que de descendre aux îles de Boncherville. Il y aurait place pour y recevoir les radoux de bois, établir des chantiers de construction et de réparation, en faire l'entrepôt du commerce du bois de construction qui serait expédié en Angleterre, aux Indes et dans l'Amérique du Sud en navires, et aux Etats-Unis en chemins de fer.

Cet article est très volumineux et requiert beaucoup d'espace qu'il est impossible de lui fournir de ce côté du fleuve. Les abattoirs dont il est si fort question et que l'on est si embarrassé de localiser, doivent être établis sur un cours d'eau pour être inoffensifs. Il serait impossible de leur trouver une meilleure position que l'endroit marqué K.

L'île Ste. Hélène pourrait être transformée en un parc supérieur à celui de la Montagne, parce qu'il serait au centre de la ville et plus facilement accessible. Le quai de St. Lambert détruit serait remplacé par un pont bâti sur pilotis M, qui s'appuyant sur l'île Ste. Hélène, irait donner la main au continent, tandis qu'un ou deux petits bateaux à vapeur feraient la traversée de cinq en cinq minutes, établissant entre les deux rives des rapports beaucoup plus rapides et plus faciles.

Comme havre de refuge, le bassin projeté rendrait les plus grands services dans les cas où l'hiver commencerait aussi brusquement que cette année. Plusieurs navires ont péri, une trentaine d'autres courent les plus grands dangers, qui seraient parfaitement en sûreté derrière l'île Ste. Hélène.

Naturellement St. Lambert deviendrait en fort peu de temps un poste très important. C'est un point où se ferait la jonction de plusieurs chemins de fer et des bateaux à vapeur. L'exécution des travaux publics tels que les quais, la construction, la réparation et la préparation des vaisseaux, le travail des manufactures qui ne manqueraient pas de profiter des immenses pouvoirs d'eau créés, celui des abattoirs etc., etc., y attireraient et fixeraient une population nombreuse et industrielle qui ne pourrait manquer de prospérer, tandis que Montréal resterait toujours le grand centre et profiterait de tout ce que gagnerait St. Lambert.

Sans doute que ces travaux exigeraient la dépense de sommes importantes; mais elles ne sont pas à comparer avec celle qu'entraîneraient d'autres projets, ni surtout avec les résultats que l'on peut attendre de leur réalisation.

Nous livrons ce sujet aux méditations des esprits réfléchis qui sentent la nécessité de faire un grand effort pour empêcher que le commerce aille chercher ailleurs l'espace qui lui manque ici. Nous sommes persuadé qu'ils trouveront que notre plan est à la fois très pratique, très-avantageux et conséquemment très acceptable.

En terminant, nous désirons rendre justice à qui justice est due, et déclarer que l'idée de ce plan appartient à M. Joseph Léveillé, qui a une expérience de trente ans dans la navigation du St. Laurent, qui connaît le fleuve à fonds, et dont le nom est synonyme d'esprit juste et droit, aux yeux de tous ceux qui le connaissent.

UN PONT SUSPENDU À QUÉBEC.

Le *Canadien* a publié récemment une série d'articles fort remarquables sur l'avantage qu'il y aurait de jeter un pont suspendu sur le St. Laurent dans le voisinage de Québec.

Notre confrère a démontré de la manière la plus évidente que la vieille capitale ne prospérerait rapidement qu'à la condition de se trouver en rapports constants avec les chemins de fer Intercolonial du Grand-Tronc, du Pacifique et les voies ferrées américaines.

C'est un fait que tous les intérêts souffrent des retards, des embarras et des incon vénients causés par l'anomalie de la traverse en bateaux à été, en voitures en hiver des malles, des voyageurs et des marchandises.

Il n'y a pas le moindre doute qu'un pont de chemin de fer qui reliait les deux rives du fleuve ferait la fortune de Québec.

Le *Canadien* croit que ce pont devrait être construit près de la rivière chaudière, parce que le fleuve y est moins large et que les frais seraient de moitié moins élevés.

Le coût total, y compris celui de l'embranchement, est évalué à \$3,000,000. Notre confrère conseille la formation d'une compagnie dans laquelle entreraient le gouvernement fédéral, représentant l'intercolonial, le Grand-Tronc, le chemin de la rive nord, la Corporation de Québec et le gouvernement provincial. La mise du premier associé serait de \$1,000,000; celle du Grand-Tronc, du chemin de la rive nord et de la Corporation de \$500,000 chacun. Cela formerait un total de \$2,500,000. Les \$500,000 nécessaires pour terminer le pont seraient empruntées sur la garantie de terres que la province serait invitée à donner à la Compagnie.

Ces articles ont eu du retentissement et mériteraient d'en avoir. Il nous fait peine en ce moment d'avoir à rappeler à nos amis de Québec qu'ils ont lié les mains au gouvernement, quand, par leurs délégués, ils entraînaient la Chambre de Commerce de la Puissance à déclarer qu'il ne devrait entreprendre aucun nouveaux travaux, avant l'élargissement des canaux du Welland et du St. Laurent. Ils ont cru alors qu'ils réussiraient seulement à empêcher le creusement du Lac St. Pierre aux frais publics, et il se trouve qu'ils ont mis le plus grave embarras à leurs propres projets d'agrandissement.

C'est avec justice que les députés du Haut-Canada pourraient leur répéter ce que ceux de Québec disaient à Montréal: Ce pont vous regarde; faites-le à vos frais.

Ceci n'est qu'une observation que nous nous permettons en passant pour démontrer que la politique de jalousie que les villes de Québec et de Montréal ont pratiqué à l'égard l'une de l'autre leur fait tort à toutes deux. Il y a place dans la Province de Québec, pour deux grandes villes.

Québec ne peut prospérer sans que Montréal s'en ressente, et vice versa. Au lieu de se faire la guerre, de se nuire réciproquement, qu'elles se donnent donc plutôt la main. Elles seraient fortes par l'union. Le temps qu'elles perdent à se chicaner, d'autres en profitent pour les dépouiller de ce qui leur reviendrait de droit. Le Haut-Canada suit la politique "diviser pour régner." Que le Bas-Canada lui oppose l'union étroite, sincère et cordiale de toutes ses forces, et il n'aura rien à craindre.

Telle est la seule politique sage à suivre, on en conviendra partout, nous en sommes persuadés.

HALLE AUX CUIRS.

Les marchands engagés dans le commerce des cuirs s'occupent de la fondation d'une Halle aux cuirs à l'instar de la Halle aux blés. Nous approuvons beaucoup cette démarche du Commerce de cuir et nous espérons que les personnes qui ont le projet en main en auront fait un fait accompli avant longtemps. Nous savons tous les bénéfices qui résultent de la rencontre journalière des hommes d'affaires à une heure convenue et combien il se transige d'affaires pendant cette heure qui leur est exclusivement consacrée, combien on épargne de temps qui serait perdu en courses inutiles pour rencontrer les hommes qu'on serait certain de rencontrer au rendez-vous, combien les affaires sont facilitées et combien elles se multiplient dans ces réunions journalières. En Europe on a si bien compris l'importance de ces réunions que chaque branche d'affaire a son lieu de rendez-vous où, tous les jours à une heure convenue on rencontre toutes les personnes qui sont intéressées dans cette branche. Boston a son *Leather exchange*. New-York a son *Grocers exchange*. Les villes manufacturières de l'Angleterre ont toutes leurs *Exchanges*. Pourquoi nos principales branches de commerce n'auraient-elles pas aussi leurs lieux de rendez-vous ? Ce n'est pas en se fuyant qu'on augmentera le volume des affaires, mais bien au contraire en se rencontrant. Le temps est passé qu'on croyait avantageux de faire autant que possible les personnes engagées dans un même commerce sous le prétexte qu'en les tenant dans l'ignorance de ce qu'on faisait, elles ne pourraient prendre avantage de quelque connaissance pour favoriser leurs propres affaires. Si les personnes engagées dans le commerce de cuir doutent de l'avantage d'une Halle aux cuirs, qu'ils consultent les membres de la Halle aux blés, et ils seront convaincus non seulement de l'utilité mais aussi de l'immense avantage d'un établissement de ce genre.

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer ce petit article qu'en reproduisant ici les paroles de M. Paul à l'occasion de la réunion qui a eu lieu à Boston samedi dernier, dans le but d'inaugurer les salles de l'Association des commerçants de bois "The Timber Exchange."

"J'ai tout lieu d'espérer, dit M. Paul, que notre association sera conduite de manière à contribuer au bien général. S'il en était autrement, nous n'aurions qu'à nous blâmer nous-mêmes. Le champ que nous avons à exploiter est aussi vaste que celui du commerce de grains, de commerce de cuir et de chaussures ou autres. Notre contribution à la prospérité publique sera aussi bien vue par les associations sœurs et le public en général, et nous serons aussi cordialement reçus qu'elles l'ont été elles-mêmes à leur début. N'avons-nous pas lieu de nous applaudir de l'organisation de notre association depuis cinq ans ? En est-il un parmi nous qui regrette son affiliation, et n'est-ce pas avec un plaisir toujours nouveau qu'il se la rappelle ? Ne sommes-nous pas des hommes meilleurs par le fait de notre association ? Ne sommes-nous pas plus heureux dans nos rapports sociaux et commerciaux ? Combien d'aspérités notre association n'a-t-elle pas aplanies ? Probablement beaucoup plus que je pourrais vous dire et qu'il n'est pas utile de se ressouvenir en autant qu'il suffit que nous soyons contents de nous-mêmes et que nous soyons fiers de l'idée que nous avons grandi dans l'estime et le bon vouloir de nos concitoyens. Cela seul doit être une cause

de satisfaction dans ce second pas que nous faisons vers notre complète organisation."

L'INDUSTRIE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Vers la fin de la dernière session, M. Gendron, député de Bagot, obtint du Parlement de Québec, la formation d'un comité chargé d'étudier la question industrielle en tant qu'elle concerne cette province. Le comité n'a pu siéger que trois fois, à cause de l'époque avancée de la session, et aussi parce que ses membres devaient prendre part aux délibérations d'autres commissions nommées antérieurement.

Avant la clôture du Parlement, il a présenté un premier rapport qui vient d'être publié, et dont nous avons reçu copie.

Le comité débute par une grande vérité, quand il dit que l'instruction industrielle, indispensable pour apprendre à tirer parti des richesses industrielles d'un pays, est encore à créer dans cette province.

Après avoir examiné M. Bonnemant sur les industries agricoles et les meilleurs moyens de les utiliser, le comité recommande :

1. "La formation, au commencement de chaque session d'un comité permanent chargé de s'occuper spécialement des industries en cette province.

2. "La tenue, par ce comité, d'une enquête concernant l'industrie, et plus spécialement touchant les industries à créer, et celles qui se trouvent à exister, mais qui ne sont pas développées suffisamment; les causes qui entravent ces industries."

Cette enquête est réellement très nécessaire, et bien faite, ne pourrait que produire les meilleurs résultats. Plus elle serait étendue et complète, et plus elle aurait de prix. Elle devrait s'étendre aussi à l'état de l'agriculture; aux charges qui la gênent. Rien ne serait plus intéressant et mieux de nature à ouvrir les yeux qu'une connaissance exacte du grèvement de la propriété foncière dans la campagne, des revenus qu'elle apporte et des charges qu'elle doit acquitter annuellement. C'est en connaissant exactement la situation que l'on pourra apprécier la profondeur du mal et l'énergie des remèdes qu'il faudrait lui opposer.

Dans ses réponses, M. Bonnemant dit qu'il faudrait commencer par l'établissement d'une *École normale d'Agriculture et des Arts industriels de la culture*. C'est un préliminaire obligé à toute réforme importante. C'est le seul moyen d'enseigner d'une manière pratique au cultivateur le parti qu'il peut tirer de sa propriété. Il conseille aussi une enquête sérieuse sur l'état de l'agriculture et il ne doute pas qu'elle démontrerait que les industries de la fromagerie, de la scierie, de la distillerie et de la sucrerie seraient des sources de fortune pour l'agriculture nationale, car elles offrent le double avantage de la réalisation d'un bénéfice immédiat en argent, et de contribuer par leurs résidus à l'alimentation du bétail.

Dans une lettre adressée au ministre d'agriculture et annexée à ce rapport, M. Bonnemant s'élève fortement contre les dépenses qui se font pour l'immigration. Vous voulez, dit-il, obtenir une population qui serve de modèle à vos agriculteurs. Vous dépensez pour cela des sommes considérables, pour en fin de compte, recevoir les émigrants les moins désirables. Si vous réussissiez même, vous auriez contribué à faire passer le sol et les richesses du Canada en des mains étrangères. Travaillez donc plutôt à attirer ceux qui partent et donnez à vos cito-

yens les moyens d'acquérir ces précieuses connaissances pratiques qui feront leur fortune—employez à la création d'une grande école spéciale munie de tout ce qu'il faut pour rendre un enseignement complet les fonds que vous dépensez pour l'immigration—alors vous aurez travaillé réellement dans l'intérêt du peuple qui vous a placé à sa tête.

M. Bonnemant donne ensuite le plan détaillé de l'établissement de l'*École Normale d'Agriculture et des Arts industriels de la culture* qu'il voudrait voir créée.

Il y a certainement beaucoup de force dans ces observations, et nous ne doutons pas que le gouvernement de Québec ne reconnaisse bientôt l'absolue nécessité de créer des écoles spéciales, non pas seulement d'industrie agricole; mais encore d'art, et métiers, de mines, de génie civil, etc. C'est un préliminaire obligé à l'exploitation nationale des ressources de la province.

PÊCHERIES.

Le Secrétaire du Trésor des États-Unis vient d'adresser une circulaire aux Collecteurs des Douanes pour les informer que comme la saison de la pêche sur les côtes des Possessions Britanniques approche, il est important que les pêcheurs qui se proposent d'exercer leur industrie dans ces parages soient bien informés des lois et des règlements qui existent s'ils veulent éviter la confiscation de leurs vaisseaux, à part les pénalités imposées aux étrangers qui empiètent sur les pêcheries du domaine exclusif du Canada. Les collecteurs sont requis de donner avis à ces pêcheurs que les conditions du traité passé avec la Grande-Bretagne proclamé le 4 juillet 1871, ne viendront en force que lorsque les lois auront été sanctionnées par le Congrès, le parlement de la Grande-Bretagne et la législature de l'Île du Prince Édouard, et de les avvertir qu'ils doivent se conformer aux lois existantes lors de la ratification du traité. La circulaire les informe qu'il leur est défendu de se prévaloir des pêcheries à trois milles des côtes (in shore fisheries). Ils peuvent néanmoins prendre du poisson sur la côte méridionale de Terre-Neuve, depuis le Cap Ray aux Îles Raymean, sur les côtes des îles de la Magdeleine, sur les côtes depuis Mount Folly à travers les îles de Belle-Isle de la dans une direction nord, mais sans préjudice aux droits exclusifs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils peuvent aussi faire sécher et accommoder le poisson sur toutes les parties de la côte méridionale de Terre-Neuve mentionnées ci-dessus et sur les côtes inhabitées du Labrador. Si la côte est habitée, ils devront obtenir préalablement la permission des habitants. Ils pourront aussi entrer dans les baies ou havres de refuge pour réparer les avaries ou se mettre à l'abri des tempêtes, faire des achats de bois ou obtenir de l'eau.

D'après le traité, les officiers du gouvernement peuvent aller à bord des vaisseaux étrangers mouillés dans les baies à trois milles du rivage et y rester aussi longtemps qu'ils mouillent en cet endroit, et ils peuvent examiner le maître sous serment. S'il est prouvé que l'équipage a pêché dans les eaux réservées, tel officier pourra saisir tel vaisseau sans émaner de mandat et procéder à la saisie de la cargaison et des approvisionnements. Toute personne coupable de rébellion sera passible d'une amende de \$300 et d'un emprisonnement n'excédant pas deux ans.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "NEW-YORK."

Nous attirons l'attention du lecteur sur le vingt-septième rapport annuel de la Compagnie d'Assurance New-York qui paraît sur notre première page.

C'est assurément la plus prospère de toutes les compagnies américaines qui font affaires en cette province.

Le nombre d'assurances effectuées en Canada dans le cours de l'année 1871 est énorme. Ce chiffre est le plus beau compliment que l'on puisse payer à l'habileté et à l'activité de M. Burke, le gérant, et de M. Hudon, l'agent de Montréal.

M. Hudon est un jeune Canadien de cette ville qui occupe déjà une position importante qui lui fait le plus grand honneur.

Nous lui souhaitons, ainsi qu'à la Compagnie qu'il représente, le plus grand succès.

NAVIGATION DU ST. LAURENT PENDANT L'HIVER.

Nous empruntons au *Journal de Québec* le récit suivant :—

VOYAGE DU VAPEUR "ARCTIC," AUX ESCOUMINS

Après quelques difficultés pour délivrer l'*Arctic* de la prison de glace, où il était déposé à Indian Cove, et après avoir fourni au vapeur l'approvisionnement de charbon et autres choses nécessaires pour le voyage, le premier équipage qui ait encore tenté de naviguer dans le bas du St. Laurent pendant l'hiver laissa Indian Cove, au point du jour, lundi, le 19 février dernier. Toutes les mesures avaient été prises pour assurer le succès.

Le vapeur était sous le commandement du capt. M. Dickey et de James McGolrick, agent pour la compagnie, avec un équipage d'élite, composé de mécaniciens, de forgerons, de charpentiers, de caoutchoucs, etc., etc. Il y avait en outre plusieurs capitaines expérimentés, qui commandent des vaisseaux appartenant à la compagnie : M. M. Côté, Jos. Ruol, T. Bernier ; et M. M. W. Moore, G. Flanagan et M. Bougie. Le pilote choisi était M. Frs. Michaud, pilote du *Clyde*, un des marins qui connaissent le mieux le bas du fleuve, surtout la côte nord.

Le départ se fit dans ces conditions. Le temps était magnifique, et le fleuve complètement libre de glaces, jusqu'à environ 10 milles en bas de l'Île d'Orléans, où nous trouvâmes beaucoup de glace, peu épaisse, sur un espace de 3 ou 4 milles, puis nous trouvâmes l'eau claire, jusqu'au cap Brûlé, où d'immenses banquises de glace couvraient le fleuve. La marée qui montait ne permit pas au vapeur de tenter le passage, ce qui causa un retard d'environ trois heures, mais dès que la mer commença à baisser, nous lancâmes à toute vapeur l'*Arctic* qui se fraya rapidement un passage à travers cette mer de glace.

Les habitants de l'Île aux Coudres et de la Baie St. Paul accouraient au rivage, étonnés de voir un steamer se lancer en plein hiver au milieu d'immenses champs de glace, à raison de huit à neuf milles à l'heure.

Nous atteignîmes la Malbaie à environ six heures du soir, le même jour, et fûmes bien étonnés de trouver le quai parfaitement libre de glaces. On ne fut pas moins surpris de notre arrivée et l'on semblait croire que nous aurions pris le mois de février pour le mois de juillet.

Le lendemain, mardi à quatre heures du matin, nous laissâmes la Malbaie, et nous continuâmes notre route sans rencontrer de glaces le reste du voyage.

Nous touchons d'abord à l'Anse-à-l'Eau, où nous prenons à bord M. McLaren avec 25 bons hommes, munis de haches, pelles, piques, etc., etc., puis nous atteignons finalement le *Pride of England* à la Pointe-aux-Crapauds, à trois heures de l'après-midi, le même jour.

Les ouvriers et les charpentiers sont placés à bord du navire et l'*Arctic* va jeter l'ancre dans la baie des Escoumins. Là comme ailleurs nous sommes arrivés à cette saison de l'année, causa le plus grand étonnement ; nous reçûmes une hospitalité vraiment irlandaise de la part de M. J.

E. Barry, gérant des moulins des Escoumins. Au point du jour, le lendemain les mécaniciens et les ouvriers, dirigés par M. Bougie et McLaren, commencèrent à réparer le gouvernail du navire et à enlever la neige et la glace qui couvrait le pont, sur une épaisseur d'environ dix pieds.

Tout étant prêt, on fit une tentative ce jour-là, vendredi, pour sortir le vaisseau de sa position, mais elle échoua. On prit immédiatement des mesures pour alléger le vaisseau, en déchargeant une partie de sa cargaison, et l'on se prépara à faire un nouvel effort et à la marée montante du lendemain matin.

Samedi à midi, l'*Arctic* se rendit auprès du navire, et à trois heures, il se lança à toute vapeur, mais ne réussit qu'à remuer son pesant fardeau. Quelques minutes après, le steamer tenta un nouvel effort et parvint à enlever à sa suite le *Pride of England*, au milieu des bravos et des hurrahs de tout l'équipage.

Le temps était délicieux et une brise légère soufflait de l'Est. Nous nous rendîmes à Tadoussac, lieu de notre destination, vers minuit. Le matin du jour suivant, le navire fut conduit sur un banc de sable, dans une anse de la baie, où il fut fixé avec des ancrs et des chaînes, et mis à l'abri de la marée et de tous les vents. Chose étrange, il n'y avait pas la moindre parcelle de glace dans la baie et il en a été ainsi tout l'hiver.

Nul doute que la Providence a grandement favorisé cette entreprise. Pendant plusieurs jours, le temps a été très froid, et le vent très violent, mais, samedi matin, le calme s'est fait, et la température est devenue plus douce ; c'est alors que nous avons placé le navire dans la baie de Tadoussac. A peine cela était-il fait, qu'il s'éleva un fort vent de nord-est, qui souffla avec rage pendant plusieurs jours. La tempête était si violente que les gens craignaient de sortir de leurs maisons, et c'est pourquoi l'*Arctic* a été empêché de revenir plus tôt.

Nous laissâmes l'Anse-à-l'Eau, le 27 février, à midi, où nous avions passé trois jours, pour retourner à Québec. Nous avions l'intention d'arrêter à la Rivière du Loup pour annoncer à Québec, par le télégraphe, la nouvelle de notre succès, mais nous en fûmes empêchés par l'immense quantité de glace amoncelée sur la rive sud. Nous passâmes la nuit à l'Île-à-l'Eau-de-Vie, et le lendemain nous continuâmes notre voyage, en arrêtant à la Malbaie et aux Eboulements. Jusqu'à Saint-Joachim, nous rencontrâmes beaucoup de glaces, ce qui nous retarda de quelques heures, mais enfin nous atteignîmes Indian Cove, mardi soir, à 6 1/2 heures, tous en bonne santé et fiers de notre exploit.

On ne peut accorder trop d'éloges au Capt. Dickey et à Jas. McGolrick, ainsi qu'aux autres capitaines, à l'équipage et à notre habile pilote, pour leur énergie infatigable, leur activité et leur prudence. Nous devons beaucoup aussi à M. McLaren et à ses hommes, pour les services éminents qu'ils ont rendus, en travaillant jour et nuit afin de mettre le vaisseau en état d'être retiré de sa position, ainsi qu'à M. Bougie pour ses travaux et ses judicieux conseils. Nous pouvons dire que les succès de l'entreprise leur est dû pour une large part. Tout avait été prévu et était prêt en temps et lieu.

Cette expédition décide la question si controversée de la navigation du St. Laurent pendant l'hiver. Il y a lieu d'espérer que le résultat nous déterminera à avoir un système complet de navigation pendant l'hiver, au moyen de steamers construits à cette fin, et nous procurera l'immense avantage d'avoir chez nous des ports ouverts pendant toute l'année.

J'apprends que la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent fait maintenant construire en Europe un steamer très puissant, pour servir à la navigation du Saint-Laurent pendant l'hiver ; nul doute que le chenal nord offre plus d'avantages que le chenal sud pour la navigation dans une saison avancée.

Ce serait une excellente chose s'il y avait, pendant l'hiver, aux Eboulements, à la Malbaie ou à Tadoussac, des vapeurs du genre de l'*Arctic* pour assister les navires en détresse. Sans doute que s'il en eût été ainsi, l'automne dernier, nous n'aurions pas eu à regretter ces grands désastres qui ont eu lieu ; car les vaisseaux n'auraient pu être conduits à la mer ou du moins placés en lieu de sûreté.

On dit qu'une ligne télégraphique va être établie au printemps prochain, sur la rive nord

jusqu'aux Escoumins, et peut-être jusqu'à Betsiamis. Ce sera certainement un grand avantage pour les habitants de cette côte, et aussi pour les intérêts du commerce.

Une autre amélioration, désirable pour cette partie du pays, est une voie ferrée qui suivra sans doute la ligne télégraphique.

Votre, etc., etc.,

C. TÉTÉ.

BULLETIN JUDICIAIRE.

ACTE DE FAILLITE 1869.

No. 547.

In re Magloire Bertrand, Failli, et Louis-Joseph Lajoie, Syndic et Requêteur.

L'Hon. JUGE BERTHELOT.

Jugé :—Qu'un commerçant en état d'insolvabilité, qui tire de son fonds de commerce, quelques jours avant sa cession, des sommes de deniers, doit justifier de l'emploi qu'il en a fait — sinon est présumé les avoir encore en sa possession et doit être condamné à les remettre.

Magloire Bertrand, marchand de la cité de Montréal, fit une cession de ses biens en décembre dernier et le 16 février 1872, L. J. Lajoie fut nommé syndic. A l'assemblée des créanciers présidée par Adolphe Roy, Ecr., de la maison "Adolphe Roy & Cie.", Magloire Bertrand fut interrogé sous serment : Sur l'interrogatoire qui lui fut soumis par Joseph Rosière Thibaudeau, Ecr., représentant la maison "Thomas, Thibaudeau & Cie.", le Failli admit qu'il avait tiré de son magasin pour son usage personnel, du 10 au 20 décembre 1871, une somme de plus de \$923.40 en argent et de plus \$72.00 en marchandises ; puis il ajouta dans sa déposition sous serment : "Le jour où j'ai fait cession j'avais environ \$35.00 que je n'avais point inclus dans ma cession. A l'exception de ce montant j'ai fait cession de tout de ce que j'avais ;

"Je n'ai prêté d'argent à personne, et ne possède aucun bon, billet ou autre valeur et n'ai pas entre les mains de personne aucun bon, billet ou autre valeur pour les recouvrer plus tard."

"Je jure que la dite somme de \$923.40 a été prise par moi pour le strict besoin de ma famille. Par le strict besoin de ma famille, j'entends les sommes nécessaires pour vivre.

"Sur cette somme de \$923.40, j'ai payé plusieurs comptes privés de la famille. Et je jure que je ne puis en ce moment me rappeler d'un seul de ces comptes. Je n'ai payé avec cet argent ni mon boucher, ni mon épicière, ni mon boulanger, ni mon médecin, ni mon cordonnier, ni mon tailleur, ni aucun charretier, ni bois pour ma famille, ni le loyer de la maison de ma famille, ni les maisons d'éducation où mes enfants sont instruits, et je déclare de nouveau sur les saints Évangiles que je ne puis pas me rappeler ni à qui, ni comment cette somme a été payée."

En présence de cette déposition du failli, le syndic présenta aux Juges de la Cour Supérieure, par l'entremise de M. M. Duhamel et Rainville, ses avocats, une requête, demandant d'être remis en possession en sa qualité de syndic, de la dite somme de \$923.40. Cette requête alléguait que le failli avait notifié ses créanciers de son état d'insolvabilité, dès le mois de novembre 1871 ; que malgré son insolvabilité, il avait retiré de son fonds de commerce, du 10 au 19 décembre 1871, la somme de \$923.40, qu'il n'avait encore en sa possession, qu'il la retenait et soustrayait à son syndic et refusait de la lui rendre ; et concluait à ce que le failli fut condamné à remettre au syndic la dite somme de \$923.40, sinon à être emprisonné pendant l'espace d'un an.

Le failli contesta cette requête alléguant qu'il avait employé cette somme comme suit :

1. Taxes de son magasin \$61.50
2. Taxes de loyer de sa maison 37.63
3. Argent donné à sa femme du 10 au 20 décembre 1871 par sommes de \$5 à \$0 200.00
4. Par remboursement d'un dépôt à lui fait par ses associés "Cheney et Frigon" quelques jours avant... 283.00

Le failli alléguait en outre qu'une somme de \$215 n'a pas été prise par lui ; qu'il a quittance dans ses livres des comptes de trois de ses débiteurs, s'est fait donner par eux des billets

" Kamouraska	"	11	12
Bacon	"	Manque.	
Epaules	"	Manque.	
Bœuf, Mess. par Tierce	19 00	19 25	
Primo Mess.	14 50	16 25	
Fromage, bon	12	12 1/2	
ordinaire	11	11 1/2	
Jambon, vert	"	10	11
fumé	"	10	11
Lard, Mess. par quart.	16 00	16 25	
Mess. mince	Nominal.		
Primo Mess.	Nominal.		
Primo	Nominal.		
Extra Primo	Nominal.		
en carcasse	5 10	5 35	
Saladoux	10	10 1/4	
FARINES—Par quart de 196 lbs.			
Supérieure extra	Nominal.		
Extra	6 15	6 20	
Fancy	5 95	6 05	
De Blé de l'Ouest	Nominal		
Canada	5 75	5 80	
Canal Welland	Nominal		
Forto pour Boulanger	5 85	6 00	
Superfine No. 2	5 30	5 35	
Fino	4 90	4 95	
Middling	4 00	4 25	
Pollard	3 25	3 50	
Farine en pocho par 100 lbs.	3 00		
D'Avoine	2 00	2 20	

GRAINS—			
Blé de Prin	par 60 lbs.	1 37	1 40
" Blano d'Hiver	"	Nominal.	
" Rouge D'Hiver	"	1 40	
" Milwaukee, No. 1	"	Nominal.	
" No. 2	"	Nominal.	
" Chicago, No. 1	"	Nominal.	
" No. 2	"	Nominal.	
Orge	par 48 lbs.	53	60
Pois	par 66 lbs.	86	87 1/2
Avoine	par 32 1/2 lb.	32	34
Mais	par 56 lbs.	65	70
Graino de Lin	par 60 lbs.	1 45	1 50
do Mil	par 45 lbs.	2 00	2 75
do Trèfle	par 45	1 01	1 6 1/2
POISSON—			
Harang du Labrador	par quart.	4 25	4 75
"	"	2 50	2 75
Canso	par quart.	3 50	4 00
"	"	1 75	2 50
Fumés	par boito.	20	30
Morue Verte	par quart.	4 50	5 00
"	drafte.	4 50	7 00
Sécho	par quint.	4 50	4 75
Maqueroau No. 3	par quart.	4 00	4 25
"	"	2 50	3 00
Saumon	par quart.	15 50	16 00
Poisson Blanc	par quart.	Manque.	
"	"	Manque.	
"	"	Manque.	

Productions du Canada et Manufacture Indigene.

Anis	par lb.	0 12 1/2	0 13
Allumettes Fddy.	par caiseo.	4 40	5 10
Beckot	"	4 25	4 50
Béique	"	4 25	4 50
Balais en laiton, No. 0	"	3 80	
No. 0	"	3 20	
No. 0	"	3 05	
No. 1	"	2 85	
No. 1	"	2 80	
No. 2	"	2 25	
No. 3	"	1 95	
en cordos, No. 1	"	2 45	
No. 1	"	2 10	
No. 3	"	1 70	
" Hurl,	"	3 60	
No. 0	"	2 95	
No. 2	"	2 55	
No. 3	"	2 01	
No. 3	"	1 95	
Barley ordinaire d'Ogilvie	par quart.	5 00	
perlé	"	9 00	
ordinaire de Quebec	4 50	4 75	
Biscuits à la Reine	par lb.	0 15	
au Vin	"	0 09	
Suocrés	"	0 74	0 08 1/2
Pio-Nic	"	0 9	0 12 1/2
Mélés	"	0 15	
Brosses à plancher	par douz.	1 00	2 50
à soulier	"	0 60	1 50
à mino	"	1 00	1 50
Cire blanche	par douz.	0 60	0 95
jaune	"	0 25	0 28
Cirago, No. 1	par grosse.	2 50	
No. 2	"	3 10	
No. 3	"	4 00	
Chandelle Parralino blanche	par lb.	25	27 1/2
colorée	"	27 1/2	30
Suif	"	11	11
Cigars (tabac de la Havane)	par 1000	27 50	35 00
Cable à licou	par lb.	12 1/2	15
merlins	"	12 1/2	15
grolins	"	12 1/2	15
Cordes, 48 pieds	par douz.	1	1 20
60	"	1 50	
72	"	1 70	
100	"	2 40	
Empois, blanc	par lb.	8 1/2	8 1/2
demi-bleu	"	8 1/2	8 1/2
bleu	"	8 1/2	8 1/2
satin	"	10 1/2	11
Blé d'Indo	"	10 1/2	11
Epingles en bois	par boito.	80	1 20
Huile de Loup-marin (nouveau procédé)	par gallon.	62 1/2	65
" blanche	"	57 1/2	60
" paille	"	52 1/2	55
" brune	"	47 1/2	50
" Baleine brute	"	—	—
" Mouton	"	Manque.	

" Lin crue	"	75	77 1/2
" bouillie	"	80	82 1/2
Houblon	par lb.	15	50
Laveuse en bois	par douz.	1 65	1 75
zinc	"	1 90	2 10
Mastique	par 100 lbs.	3 50	3 75
Mino de Plomb, Domo	"	2	2 50
Pipe	"	90	1 30
Poudre Allemande	par 2 douz. lbs.	—	1 30
"	"	4	5 oz.
"	"	70	—
Cook's Favorite	5 oz.	—	37 1/2
Cook's Friend	5 oz.	—	25
"	16 oz.	—	2 40
Petrole	par gallon.	0 35	0 37 1/2
Papier à enveloppe petite gran. cur	par r. mine.	0 25	0 75
Savon commun	par boito (60 lbs.)	—	1 40
brun ordinaire	par lb.	—	0 04 1/2
marque de la couronne	"	0 05	0 05 1/2
blanc	"	0 04 1/2	0 05 1/2
toilette	par douz.	0 30	0 75
Sol de Goderich	par quart.	1 30	1 40
Seaux, 2 cerclés	"	1 90	2 00
3	"	2 15	2 25

Ferronnerie, Metallurgie, &c., &c.

Béchos "Amos"	par douz.	11 00	11 00
" Ely	"	9 50	10 40
" Penn	"	7 00	7 50
Fourches, "Jones"	"	9 50	11 50
" Brown	"	9 00	
" Berbes, "Jones"	"	12 50	13 50
" à Join	"	4 00	9 00
" Brown	"	4 00	7 00
Haches de bucheron 3/4 à 6 lbs.	"	10 00	11 00
supérieures	"	12 00	14 00
patentées	"	11 00	13 00
Canadiennes	"	8 00	
Bie d'Hud-on	"	8 00	10 00
à équarrir 6 à 9 lbs.	"	30 00	35 00
Charpentiers	"	24 00	
avec manches	"	14 00	
légers	"	9 00	
de chasseur	"	8 00	
Hachettes, meilleure qualité	"	6 00	
à lattes	"	6 00	
à pieds de biche	"	8 00	
Clous, coupés ordinaires	"	4 25	4 50
pour quarts à l'usage par 160 lbs.	"	5 25	6 00
meilleure qualité	"	6 00	7 00
à finir	"	6 30	6 00
rivant	par lb.	0 45	0 67
pressés	"	0 05	0 10
Braquettes	par douz.	0 19	0 85
Pointes	"	0 45	1 00
en fer, à cordonnier, par 100 lbs.	"	5 00	
"	"	0 05	
en zinc	par 100 lbs.	0 10	0 20
Clous à cheval	par lb.	0 18	0 20
Marteaux de forgeron à face d'acier	"	0 25	
acier solide	"	0 40	
Maçon à face d'acier	"	0 25	
acier solide	"	0 40	
en acier	par douz.	10 00	
à cordonnier	"	4 00	6 00
à pieds de biche	"	6 00	
à pointes	"	3 00	
à forgerons	"	13 00	16 00
de machinistes	"	7 30	8 00
à riv	"	4 60	6 00
en fer pour forgerons	"	8 00	11 00
à pieds de biche et	"	5 75	
face d'acier	"	3 25	
tout fer	"	2 50	
face d'acier	"	2 00	2 50
Manches de P-llcs	"	1 00	
de fontaines	"	1 00	
Polles et Béchos	"	12 00	18 00
à grain	"	9 00	12 00
Piques à pointe d'acier	"	12 00	
Rivets	par 1000	—	—
8 @ 16 onces	"	0 16	0 22
14 @ 2 1/2 lbs.	"	0 25	0 40
3 @ 7 lbs.	"	0 46	1 00
8 @ 16 lbs.	"	1 12 1/2	2 25
étamés 8 @ 16 onces	"	0 20	0 28
14 @ 7 lbs.	"	0 31	1 37
Fonte de Ganthsherio	par tonneau.	32 00	34 00
Coltrass	"	Manque.	
Autrés provenances	"	30 00	32 00
Fer en barre de Staffordshire, 3000 lbs.	"	60 00	70 00
Fer raffiné	"	65 00	75 00
Fer en barre Ecosais	"	65 00	70 00
Fer de Suède	"	85 00	100 00
Fouillard à Clous	"	60 00	65 00
pour tonnelliers	par 100 lbs.	4 00	4 25
Fer en feuille, meilleure marque	"	3 75	4 25
Piques à bouillottes	"	4 00	4 50
Plomb à tir	"	6 75	7 00
Chaudières à Poissas	"	2 25	3 00
Suocré	"	2 50	3 75
Fourmeaux	"	3 50	3 75
Chaudrons	"	3 50	3 75
Ancre	"	6 00	7 00
Enclumes	"	7 50	11 00
Plomb on guouso	"	6 00	6 50
feuille	"	6 50	6 75
Acier	par lb.	0 14	0 15
à ressort	par 112 lbs.	4 50	7 00
Tôle Glamorgan	par boito.	5 50	6 00
F. & W. Crown	"	5 50	6 00
Swanson	"	5 50	6 00
Budd	"	5 50	6 00
Staffordshire	"	5 25	5 75
Fer blanc—Charcoal, IC	"	10 00	10 50
" IX	"	12 00	12 50
" DC	"	10 00	10 50
" DX	"	12 00	12 50
" Coke IC	"	8 50	9 00

Graines.

Les Marchands de la Campagne

Sont priés de ne pas oublier la

PHARMACIE PICAULT & FILS

dans leurs achats du Printemps. Tous les articles
sont de qualité supérieure et à des

PRIX EXCESSIVEMENT BAS.

AUSSEI

**GRAINES DE CHAMPS, DE JARDINS et de
FLEURS toutes fraîches.**

PICAULT & FILS,
PHARMACIENS CHIMISTES,
75, Rue Notre-Dame.

WM. EVANS

Grainetier du Conseil d'Agriculture, Province de Quebec

Entrepot agricole et magasin de

Graines du Canada

Coin des Rues McGill et des Enfants
Trouves (Marche Ste. Anne.)

MONTREAL.

PRODUITS AGRICOLES DE TOUTS GENRES.

Graines de champs, de jardins, et de fleurs.
guano superphosphate et autres fertilisants.
Serres et fermes à graines à la Côte St. Paul,
près Montréal
Arbres fruitiers et d'ornements, tiges, roses,
sorre, plantes végétales, petits fruits, etc., etc.

EWING BROTHERS

GRAINETIERS,

100, Rue McGill,

MONTREAL,

Offrent en vente un assortiment choisi de

**GRAINES DE FERMES, DE JARDINS DE
FLEURS, PLANTES BULBEUSES,
PLANTES FLEURISSANTES,**

Etc., Etc., Etc.

Une attention spéciale donnée au COMMER-
CE de GROS.

Echantillons et prix donnés sur application.

CIGARES

100,000 CHEROOTS

DE MANILLE

A VENDRE PAR

H. J. GEAR,

32, Rue St. Nicholas,

MONTREAL.

Deménagement.

LES Soussignés informent le public qu'ils trans-
porteront leur Magasin Lundi prochain le
18 courant dans leur nouvelle bâtisse, vis-à-vis
leur ancienne place, coin des rues Commissaires
et St. Pierre, et qu'ils tiendront comme par le
passé un assortiment des plus complets d'

EPICERIES ET LIQUEURS.

L. CHAPUT, FILS & CIE.

AU PUBLIC DU CANADA

BUREAU DE LA
JOSEPH HALL MANUFACTURING COMPANY,
OSHAWA, ONT., 8 Mars 1872.

Désirant éprouver le mérite des diverses roues hydrauliques maintenant offertes en vente en Canada, relativement à leur usage économique de l'eau, nous, en notre qualité de manufacturiers de la VÉRITABLE ROUE DOUBLE HYDRAULIQUE DE JAMES LEFFEL, (*Genuine James Leffel Double Turbine*) portons le défi suivant aux manufacturiers de toute roue actuellement fabriquée en Canada, qu'elles soient des imitations de la ROUE DOUBLE HYDRAULIQUE DE JAMES LEFFEL OU DE TOUT AUTRE MODÈLE, les roues devant être manufacturées dans tous les cas par ceux qui prendront part au concours:—

Nous déposerons entre les mains d'une personne responsable six mille dollars (\$6,000.00); la personne qui acceptera le défi en fera autant, et cet argent sera adjugé suivant la décision des juges. Les roues seront mises à l'épreuve dans un moulin à farine, faisant mouvoir le même nombre de meules, moulant le même blé, ayant le même nombre de pouces carrés pour recevoir l'eau, la quantité d'eau chargée devant servir de nouveau à la quantité employée par chaque roue.

Les juges devront demeurer en dehors du Canada et connaître parfaitement la manière d'éprouver le pouvoir des roues hydrauliques—chaque parti choisira un juge et ceux-ci en choisiront un troisième.

Les propriétaires de la roue gagnante rentrera dans la possession de son argent, et celui du perdant sera consacré à l'établissement d'une bibliothèque gratuite dans n'importe quelle ville du Canada qui sera désignée par le propriétaire de la roue victorieuse.

Les roues devront être éprouvées à 111111 et à pleine porte.

Chaque parti fournira des cautions au montant de \$1,000, que le perdant paiera toutes les dépenses de l'épreuve.

Il existe des roues qui donnent de très bons résultats avec une chute complète, mais qui faillissent sous des circonstances différentes. Ces roues ne sont d'aucune valeur pratique dans notre climat où les pouvoirs d'eau sont affectés par le froid et la sécheresse.

Nous prétendons être les seuls fabricants en Canada de la VÉRITABLE ROUE HYDRAULIQUE DOUBLE DE LEFFEL, et qu'elle n'a pas d'équale au monde pour les résultats pratiques qu'elle donne.

Plus de 6,000 de ces roues sont actuellement en opération en Canada et aux États-Unis. Les ventes de toute autre roue introduite sur ce continent ne dépassent pas le sixième de ce nombre.

Notre roue a été complètement éprouvée en ANGLETERRE où elle a pleinement maintenu la réputation qu'elle avait gagnée au Canada et aux États-Unis, comme la plus économique roue hydraulique qui ait été pratiquement mise en opération.

Nous publions en ce moment un nouveau pamphlet descriptif de roues hydrauliques, contenant 150 pages de précieuse matière à lire, qui sera envoyé gratuitement à qui en fera la demande.

Pour d'autres informations s'adresser à
F. W. GLEN,
Oshawa, Ont.

N. B.—Nous désirons appeler l'attention sur le certificat suivant:—

SPRINGFIELD, Ohio, 25 Décembre, 1868.

Nous avons le plaisir d'informer le public du Canada que nous avons vendu et fourni à M. F. W. GLEN, d'Oshawa, Ontario, les modèles, formes, dessins, mesures et les autres informations nécessaires pour construire notre célèbre roue hydraulique double, inventée par James Leffel, et connue sous le nom de "roue Leffel." Nous nous sommes aussi obligés à ne fournir à aucun autre les mêmes facilités de manufacturer en Canada. Sans les informations que nous avons données à M. GLEN, personne ne peut réussir à fabriquer nos roues, et nous conseillons aux intéressés, au Canada, d'acheter nos roues d'aucun autre manufacturier.

Les facilités de M. GLEN sont sans égales, et nous sommes sûrs qu'il fabriquera une roue qui donnera satisfaction entière. C'est pourquoi nous le recommandons au public du Canada avec une confiance entière, persuadés qu'il fabriquera une roue sous tous les rapports égale aux nôtres.

[Signé,]

JAMES LEFFEL & CO.

J. McARTHUR & SON

Nos. 9 et 10

Nouvelles Bâtisses des Sœurs,

IMPORTATEURS

ET

MARCHANDS EN GROS

DE

VERRRE A VITRES

DE TOUTES SORTES.

Huile de Lin

Bouillie Blanche, Crue et Double Bouillie.

Peintures

Sèches et à l'Huile de toutes couleurs.

Laque

Pour assécher les Peintures et les Vernis.

Esprit de Terebentine.

Resine.

Poix.

Goudron.

Produits Chimiques.

Bois de Teinture.

HUILE de Pétrole.

HUILE de Loup-marin.

HUILE Morue.

HUILE de Balcine.

HUILE de Lard.

HUILE d'Olive

ET

HUILES POUR MACHINES

DE TOUTES SORTES.

AINSI QUE

HUILES POUR SUINT.

G. & J. GROVES,

MARCHANDS DE



FAIENCE,

424,

Rue St. Paul,
MONTREAL.



COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC
DU CANADA.

1871—ARRANGEMENTS D'HIVER.—1872

Nouveaux chars pour tous les Trains Express

LES Trains partiront maintenant de MONTREAL
comme suit:

ALLANT A L'OUEST.

Express de Jour pour Ogdensburgh, Ot-
tawa, Brockville, Kingston, Belleville,
Toronto, Guelph, London, Brantford,
Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et
tous les points de l'ouest à..... 8.00 A. M.
Express de Nuit do do..... 8.00 P. M.
Train d'accommodement pour Brockville
et les stations intermédiaires..... 4.00 P. M.
Train Mixte pour Kingston do do 6.00 A. M.
Trains pour Lachine à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 12.00
(midi) 3.00 P. M., et 5.00 P. M. Le Train de 3.00
P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island
Pond et les stations intermédiaires.... 7.00 A. M.
Express pour Boston via Vermont Cen-
tral..... 9.00 A. M.
Express pour New-York et Boston via
Vermont Central à..... 3.30 P. M.
Le train de la Malle pour St. Jean et
Rouse's Point, en connection avec les
trains du Stanstead, Shefford & Cham-
bly et de Jonction des Cantons du Sud
Est..... 3.00 P. M.
Train de la Malle pour Island Pond,
et les stations intermédiaires..... 2.00 P. M.
Malle de Nuit pour Québec, Island Pond,
Gorham, Portland et Boston et les Pro-
vinces d'en Bas, arrêtant entre Mont-
réal et Island Pond à St. Hilaire, St.
Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond,
Sherbrooke, Lennoxville, Compton,
Contrecoque et Norton Mills, seulement
à..... 10.30 P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs Pullman à
tous les trains directs de jour et de nuit. Le бага-
ge sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connections avec
les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsa-
ble des Trains qui n'arriveront pas et ne partiront
pas des Stations aux heures nommées.

Les steamers *Carlotta* ou *Chase* laisseront Portland
pour Halifax, N. E., tous les Samedis après-midi à
4.00 heures p. m. Le confort est excellent pour les
passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant
le trajet en connection avec le Chemin de Fer le
Grand Tronc, laisse Portland tous les Mardis et Jendis
à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N.B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales sta-
tions de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ
et de l'arrivée de tous les Trains aux stations inter-
médiaires et au terminus du chemin, s'adresser au
Bureau où l'on vend des billets, à la Station Bona-
ventura ou au Bureau No. 80, Grande Rue St. Jac-
ques.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

Montréal, 31 Octobre 1871.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 21 Septembre 1871.

Distribuées.		MALLES.	P.ées.	
A.	P.		A.	P.
ONTARIO.				
3.30	Ottawa p. chemin de fer (a)	7.00	6.45
3.30	Province d'Ontario.....(n)	7.00	6.45
6.30	Rivière Ottawa par route.	7.00
QUEBEC.				
8.00	Québec, Trois-Rivières et Sorel, par voie d'air
2.00	Québec, p. chemin de fer Townshils, G. F. T. Riv. ar	7.00
2.00	St. Jean et Hemmingford	2.00
2.00	St. Hyacinthe et Sherbrooke	6.00	1.00
10.00	De St. Jean et Roux's Pt. Shefford et la jonction au chemin de fer Vt.....	2.30
10.00	2.00
MALLES LOCALES.				
11.00	Beauharnois (route).....	6.00
11.00	Chambly (aussi 6 A.M.) et St. Césaire.....	1.30
11.00	Contrecoeur, Varennes et Verchères.....	1.30
11.00	Côte St. Paul et Tanneries Ouest.....	10.30
10.00	5.45	Huntingdon.....	6.00	2.00
9.30	2.00	Lachenaie.....	6.00	2.00
10.00	St. Lambert.....	2.00
9.30	2.15	Laprairie.....	2.00
11.00	Longueuil.....	6.00	1.30
.....	N. G. agow & St. Récollet	7.00
.....	5.15	Turbovino & St. Vincent	7.00	3.00
8.30	5.00	Pointe St. Charles.....	8.30	6.00
.....	St. Laurent St. Eustache, et Belle-Rivière.....	7.00
.....	1.30	St. Jérôme, Ste. Rose et Ste. Thérèse.....	7.00
.....	2.30	St. Jean & Station, St. Armand.....	8.00
8.10	Trois-Rivières par la Rivière Nord.....30
PROV. MARITIME.				
.....	N.-Brunswick et Isle P.E.	7.00
.....	Halifax, N.-E.....	7.00
Les malles pour T.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de là la transmission se fera tous les vendredis alternatif à partir du 2 Juin.				
ETATS-UNIS.				
8.49	Boston et les Etats de la Nouvelle-Angleterre, excepté le Maine.....	8.00	2.15
8.109	New-York et les Etats du Sud.....	21.87
8.49	Island Pond, Portland et le Maine.....	12.87
8.30	Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba.....	7.00	6.45

INDES OCCIDENTALES.

Lettres, etc., payés d'avance v/d N.-York, sont ex. édiées chaque jour à New-York d'où partent les aumalles:
 Pour Havane et Indes Occidentales v/d Havane, tous les Jours P. M.
 Pour St. Thomas, les Indes occidentales et Brésil, le 2ème jour de chaque mois.

GRANDE BRETAGNE.

Par la ligne Canadienne. Vendredi..... 7.00
 Par la ligne W. & G. v/d New-York..... Lundi..... 2.30

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 5.45 à 8.30 p.m.
 (b) do. ouverts jusqu'à 1.35 p.m.

Les lettres enrégistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.
 Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 a.m., 1.15, 5.45 et 9.00 p.m.
 Le Dimanche à 9.00 p.m.

W. A. CAMPBELL & CIE.

IMPORTATEURS & MARCHANDS EN GROS
 DE
 Café, Chocolat, Cacao et Broma de Choix, Eriees, Moutarde, Crème de Tintre Bi-car de Soude, Poudre à Boulanger, Farine de Ris et Chicorée moulue et en grain.
 Propriétaires des Canada Spice and Coffee Mills.
 BUREAU 21 RUE ST. SACRAMENT,
MONTREAL.

Importation Directe.
J. HUDON & CIE.

246 RUE ST. PAUL & 199 & 201 RUE DES COMMISSAIRES.

OFFRENT EN VENTE :
SPIRITUEUX, ETC.

Caisnes, } Eau-de-Vie de Robin, Hennessy,
 Barriques, } Chaloupin, Otard Dupuy, &c.
 Quarts, }
 Huilième. }

Eau-de-Vie Giraud et Frere,
 En Caisnes.

Barriques, } Geniève DeKuyper, Houman.
 Caisnes, } Porter de Guinness, grande et
 do. } petites bouteilles.

Vins.
 Muscat, [Véritable Bourgogne, San Pedro, Par jus, Sicile blanc et rouge, Champagne cachet vert.

Vin de Messe
 spécialement importé pour le Clergé du Canada.

Porto de Thompson et de Graham, diverses marques.—Sherry de Duff, Gordon & Cie, diverses marques.

Vinaigre de vin blanc de Bordeaux.

HUILES D'OLIVES en futs et onisses de Sicile, de Bordeaux et de Marseille.

Denrees Coloniales.

CAFE vert, rôti, moulu; SUCRE blanc, blond et jaune; MELASSE centrifuge, muscovado, terrée, Barbado, &c., &c.

TABAC manufacturé, Cigarras, &c., &c.
 THÉ verts et noir, japonais, &c.

Cire blanche de la Havane.

Produits Chimiques.
 Couperose, Alum, Vitriol, Sel Epsom, Garance, &c., &c.

Divers.

Chandelle Spermaétique de Belmont, 6 et 12; Bougies françaises, Paraline, Marinades Cross & Blackwell, Wyatt, &c., Noix, Raisins, Figues, Prunes, &c., &c.

Macaroni et Vermicelle de Bordeaux et de Marseille.

Fabricants de Chaussures.

N. VALOIS & CIE,
MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE CHAUSSURES, EN GROS,
 25 ET 28 PLACE JACQUES CARTIER,
MONTREAL.
 NARCISSE VALOIS. JUDÉ VALOIS.

G. BOIVIN,
FABRICANT DE CHAUSSURES
 EN GROS
 No. 300 RUE ST. PAUL, MONTREAL.
 Vend à meilleur marché, pour argent comptant, que partout ailleurs.
 Une visite de la part de messieurs les marchands est respectueusement sollicitée dans notre intérêt mutuel.

JOSEPH VALADE,
IMPORTATEUR ET MARCHAND DE BOTTES ET SOULIERS,
 133 RUE NOTRE DAME
 Coin de la Rue Gosford, Montréal.
 On trouve à ce magasin un assortiment très complet et très varié dans toutes les branches qui constituent le commerce de chaussures.
 On sollicite une visite.

Agence Mercantile du Canada

(The Commercial Agency of Canada)
Etablie Janvier 1871.

Fournit des Informations détaillées sur le caractère, l'aptitude, la position financière de chaque négociant, commerçant et banquier de l. Puissance.

Un Registre contenant les noms et la valeur pécuniaire des personnes engagées dans le commerce a été publié avec un supplément quotidien des changements et de l'établissement de nouvelles maisons.

MURRAY, MIDDLEMISS & CO.
 PROPRIETAIRES,
181, RUE ST. JACQUES
MONTREAL.

SUCCESSALES:
 Toronto, Halifax, London, Manchester, Sheffield, Liverpool, Glasgow, Melbourne, Paris.

BUREAUX ASSOCIÉS:
 New York, Boston, Philadelphia, Baltimore, Chicago, Cincinnati, Washington, St. Louis, San Francisco, Portland, Me.; Portland, Oregon; Detroit, Milwaukee, Louisville, St. Joseph, Toledo, St. Paul, Quincy, Kansas City, Albany, Syracuse, Utica, Birmingham, Rochester, Buffalo, &c.
 On se charge de collections à des taux satisfaisants.
 On ne charge que sur les règlements effectués.

JONCTION DU CHEMIN DE FER
 DES
COMTES DU SUD-EST.

1871—Table des Heures No. 2.

Le et après le 6 NOVEMBRE 1871, les TRAINS partiront comme suit:

ALLANT AU NORD.		Dis	No. 1 Mille.	No. 3 P. et.
Richford Vt.....	Dép.	A. M. 6.10	A. M. 6.10
Abercorn.....	24	6.20	6.25
Sutton Flat.....	81	6.40	6.55
Emerson's.....	111	6.50	7.15
West Brome.....	154	7.05	7.35
Sweetsburgh.....	187	7.20	7.50
Cornwall C.....	204	7.30	8.10
East-Farnham.....	247	7.40	8.30
Brisham.....	284	7.50	8.49
Farnham.....	291	7.55
West-Farnham.....	333	8.10	9.10
St. Jean.....	8.45
Montréal.....	Arr.	9.50
ALLANT AU SUD.		Dis	No. 2 Mille.	No. 4 P. et.
Montréal.....	Dép.	P. M. 3.00	A. M. 7.35
St. Jean.....	4.30
West-Farnham.....	5.15	10.30
Farnham.....	41	5.30
Brisham.....	73	5.45	11.00
East-Farnham.....	93	5.45	11.20
Cornwall C.....	134	5.55	11.45
Sweetsburgh.....	154	6.05	11.55
West Brome.....	187	6.20	12.10
Emerson's.....	247	6.35	12.30
Sutton Flat.....	254	6.45	12.50
Abercorn.....	31	6.55	1.20
Richford, Vt.....	Arr.	333	7.05	1.30

Les passagers du Train No. 1 commencent à St. Jean avec les Trains pour New-York, Boston, Roux's Point &c.
 On ne change pas de Char de ou pour Montréal.
 Des relais attendent aux Stations à l'arrivée des Trains de Montréal pour toutes places des Cant de l'Est.
 Jusqu'à nouvel ordre, les Trains de Fret circuleront seulement les Mercredi et Samedi.
 Les Passagers ont droit de circulation sur les Trains de Fret.
 Les Passagers des Trains venant du Nord ont droit de circulation sur les Trains allant au Sud.
A. B. FOSIER,
 Gérant.
 atylee, P. Q., 2 novembre

Assurances.

ETAT FINANCIER

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

ANDES.

25 Octobre 18 1.

Argent en mains, à la banque et en transit	\$285,034.43
Bonds des Etats-Unis, Etat, Ville et Comté, valeur actuelle	\$300,073.34
Bonds du chemin de fer, valeur actuelle	8,900.00
Prêts collatéraux	93,500.00
Intérêts accumulés	43,000.00
Premiers hypothèques	697,195.53
Billets recevables	9,347.66
Comptes courants primes et balances entre les mains des agents	38,093.50
Montant des actionnaires par cotisation	500,000.00

Total de l'actif \$2,078,148.46

PERTES DE CHICAGO.

\$850,000

EN COURS DE REGLEMENT.

J. B. BENNETT.

Président.

N. P. HARRINGTON, Agent,

225 Rue St. Jacques.

4 Novembre.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DE WATERTOWN, N.Y.

ÉTABLIE EN 1853.

ACTIF \$601,563.97.

Deposé entre les mains du Gouvernement pour le bénéfice des assurés Canadiens, \$100,000

Président: JOHN C. COOPER. Secrétaire: ISAAC MUNSON. E. H. GOFF, Agent Général.

DIRECTEURS CANADIENS:

- Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre d'Agriculture.
- Hon. FRANK SMITH, Sculpteur.
- B. BENOIT, Eer., M.P.
- JOHN CRAWFORD, Eer., C.R., M.P., et Président de la Banque Royale Canadienne.
- JOHN TURNER, Eer., (de Sossions, Turner & Co.) Toronto.
- ALEX. MANNING, Eer., Toronto.

SUCCURSALE: 225 RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

Cette compagnie borne ses affaires à l'assurance des bâtiments de ferme et des résidences détachées et de leur contenu, elle peut émettre des polices de cette description à environ la moitié du taux ordinairement exigé par les compagnies qui assurent toutes sortes d'édifices.

CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY.

CETTE INSTITUTION établie depuis 1847 est depuis plus de cinquante ans placée hors des dangers des premières années d'une Compagnie d'assurance.

SON AMPLE CAPITAL, SES FONDS,

et l'administration qui est confiée à des personnes d'une expérience consommée offrent des GARANTIES INCONTESTABLES

aux assurés.

Ces traits caractéristiques et la

MODICITÉ DE SES TAUX

font de cette institution qu'elle n'est surpassée en avantages par aucune autre.

On peut obtenir en s'adressant soit aux agents, soit aux bureaux de la Compagnie, des copies détaillées du dernier rapport. Les tables des taux de différents systèmes d'assurances.

BUREAUX à MONTRÉAL: 195 Rue St. Jacques.

R. POUNALL.

Agent Général.

BUREAUX à HALIFAX: 25 Prince Street,

J. W. MAIRALG, Agent Général.

Assurances.

UNION COMMERCIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES, ANGLETERRE.

Capital 24 Millions Stg.—Déposé en Canada, \$150,000.

FFU.—On accorde des polices d'assurance sur grain et produits de la ferme, magasins d'entrepôts, demeures, magasins et Usines et leurs contenus.

VIE.—Garantie parfaite et taux raisonnable. Marques caractéristique—Economie dans l'administration et bonus libéraux.

MORLAND, WATSON & CIE., Agents Généraux pour le Canada.

FRED. COLE, Secrétaire. A. TELLIER Sous-Agent. Bureaux—385 & 387 Rue St. Paul.

Pharmaciens.

JAMES GOULDEN

Pharmacien en Gros

IMPORTATEUR ET FABRICANT

D'HUILES POUR LES CHEVEUX,

GRAINES de JARDINS et de CHAMPS,

- Favons—Toilette et de Castille.
- Parfums, Pomades.
- Essences Odorantes, Syrops de fruits.
- Poudres de condition, Huile gazaline.
- Pilules à Vers, Huile noire.
- Poudres à boulanger, Poudre d'auf, Huile de Castor à la livre ou en bouteilles.
- Bois de Teinture, Bouteille de Nourrice.
- Cristaux de Magenta en boîtes ou à la posée.
- Camphre, Saucé au Poivre, Bandages, etc.

NATRO-KALI DE GOULDEN, ou EXTRAIT DE SAVON

pour la manufacture du Savon au chaux ou lessive. Il sert à la fabrication des Savons Durs, Savons de Toilette, Savons Jaunes et Savons Doux. Il est aussi utile pour divers objets, tels que pour nettoyer les machines, les carnettes, laver les planchers, les ponts de navires, les vaisseaux à lait, enlever les taches de peinture etc., etc.

A vendre chez tous les Pharmaciens en gros et la plupart des Pharmaciens en détail et des Epiciers de la Puissance.

JAMES GOULDEN, 175 Rue St. Laurent, MONTRÉAL.

LE SOTHÉRION

PAPIER PULMONAIRE ANTI-ASTHMATIQUE.

DIPLOMÉ.

Préparé par le Dr. POUTIER, de la Faculté de Paris.

CE NOUVEAU REMÈDE, résultat de longues recherches et d'expériences multipliées, est souverain contre les maladies des voies respiratoires, des affections cruelles et terribles considérées jusqu'à ce jour comme incurables.

Depuis qu'il a commencé d'être en usage, des cures rapides dans des cas désespérés ont été obtenus, et un nombre considérable de crétitiques sont venus attester son efficacité; aussi chaque jour il prend une plus grande extension et bientôt il sera universellement connu.

Ce remède agit dans les maladies anciennes comme dans les maladies nouvelles; son administration est des plus simples et exempte de tout inconvénient.

Il guérit Asthme, Consomption, Bronchite, Toux nerveuse, Grippe, Coqueluche, Irritations du Poirin et de Gorge, In-omnie, Palpitations du Cœur, Faiblesse du Constitution.

On peut donc à l'aide de ce remède incomparable dissiper l'aigre le plus rebelle en huit ou dix minutes, et arriver, en continuant d'en faire usage, à la guérison des maladies énumérées.

Le Sothérian, Papier Pulmonaire Anti-Asthmatique se vend par paquets de 25 feuilles. Prix \$1.00.

On expédie contre remboursement ou contre un mandat sur la poste.

N. B. Le Sothérian, Papier Pulmonaire Aethmatique étant breveté, toute contrefaçon sera poursuivie suivant la loi.

Dépôt Général Pour la France, No. 14 rue de Castiglione, Paris; pour le Canada, chez le Dr. POUTIER, Chirurgien Dentiste, 15 rue St. Jean, Québec.

Agents, pour la Puissance du Canada, EVANS, MERCER & CO., Montréal.

Marchands de Farines.

A. W. OGILVIE & CIE.

MARCHANDS DE FARINES, CEREALES, BARLEY, &c. Moulins—ECLUSE ST. GABRIEL. Bureaux,—36, 38 et 40. Rue des Enfants Trouvés, MONTRÉAL.

BOYER, HUDON & CIE.,

Successeurs de LOUIS BOYER & CIE.,

MARCHANDS DE GRAINS ET FARINES, PROVISIONS et EPICERIES, L. ALPHONSE BOYER, FIRMIN HUDON, CHARLES BOYER. MONTRÉAL.

HOSPICE LABELLE & CIE.,

MARCHANDS DE FARINES, GRAINS ET PROVISIONS, No. 10, Rue du Port. MONTRÉAL.

LAFRENIÈRE & ST. ONGE,

MARCHANDS DE GRAINS, FARINES ET PROVISIONS, COMMISSIONNAIRES, etc., 25 RUE DES COMMISSAIRES, MONTRÉAL.

KIRKWOOD & MORE,

MARCHANDS DE CEREALES, FARINES, POISSONS et HUILES de POISSON, 26 Rue des Enfants Trouvés, MONTRÉAL.

LE VERDICT DU PEUPLE

LA MACHINE A COUDRE

DE GARDNER.

Est reconnue par les meilleurs juges du pays, pour être la meilleure Machine à point noué pour Famille et pour les Manufactures, qui ait été présentée au public.

Ces MACHINES ont obtenu les prix suivants en compétition avec les meilleures Machines de ce pays:—

Liste de Prix pour 1871.

- Premier prix à T.rott.—Premier prix à Londres, à l'Exposition du Grand Western—Premier prix à Guelph, à l'Exposition du Grand Central—Premier prix à St. Catharines, Comté de Lincoln—Premier prix à Chatham, Comté de Kent—Premier prix à Waterloo, Comté de Waterloo—Premier prix à Orangeville, Comté de Simcoe—Premier prix à Mono, Comté de Peel—Premier prix à Caledon, Comté de Simcoe—Premier prix à Welland, Comté de Welland—Premier prix à Otterville, Comté

d'Oxford—Second prix à l'Exposition Provinciale de Kingston, et Diplôme à Hamilton, et diverses autres Expositions du Comté.

Cette Machine peut ourler, border, broder, faire des remplis, piquer, rebattre, et c. udu toutes les Etoffes depuis les plus légères jusqu'aux oirs les plus épais. PRIX: \$32, garantie pour 5 ans.

Ces Machines sont spécialement vendues par paiements mensuels.

W. N. LLOYD,

Agent pour Montréal et les environs.

431,—Rue Notre-Dame,—431,

[COIN DE LA RUE DOLLARD.]

On demande des AGENTS pour les Comtés des environs de Montréal.

ETABLIE EN 1830.

MAISON PELLETIER

No. 188, Rue Notre-Dame, No. 188,

ENTREPOT PRINCIPAL ET GENERAL DE

CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC DE LA MANUFACTURE DE QUEBEC

ET

CHAUSSURES EN PRUNELLE DE TOUTE DESCRIPTION

A DES PRIX TRES REDUITS

SPECIALITE DE CHAUSSURES SUR FORMES FRANCAISES.



Marchandises Etrangères

Les Marchands de la campagne sont invités à visiter cet établissement avant d'acheter ailleurs. Toutes espèces de Chaussures en Veau, Kid, Chevreau et Prunelles faites à la main ainsi qu'à la machine. Claques pour Hommes, Femmes et Enfants, de la Manufacture de Québec, qui a obtenu le premier prix à l'Exposition de Québec pour style et élégance, vendu avec garantie. Escompte libéral aux marchands.

Marchands de Cuir.

A. KEROACK,

NÉGOCIANT EN GROS DE

CUIRS,

PEAUX,

HUILES, et

MARCHAND A COMMISSION,

505 Rue St. Paul,

MONTREAL.

LA SEMELLE PATENTÉE

DE NOÉ BELLHUMEUR,

POUR PRÉSERVER de l'humidité et du FROID, DES RHUMES DE GORGE ET DE POITRINE, cet article est indispensable à tous et spécialement aux invalides, aux convalescents et aux personnes de FAIBLE CONSTITUTION.

C'est le seul préservatif efficace qui existe. En vente chez tous les marchands de chaussures.

Ferronnerie et Quincaillerie.

C. H. LETOURNEUX,

IMPORTATEUR de FERRONNERIE,

QUINCAILLERIE,

COUPELLERIE, &c., &c.,

261 à 265 Rue St. Paul, (coin de la rue Vaudreuil)

MONTRÉAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES

H. BEUVEAU, Imprimeur de FERRONNERIES et Fabricant de FERBLANTERIES, ENSEIGNE de L'ÉGOÛNE et du CADENAS, Nos. 193 et 195 Rue St. Paul, MONTREAL. Assortiment complet d'huiles, Téléphonie, Peintures de toutes sortes, Vitrans de toutes grandeurs, Vernis, etc.—Aussi: POELES DOUBLES à un ou deux fourneaux, POELES DE CUISINE à charbon et à bois, de fantaisie et autres.

SANCER & FRÈRE,

IMPORTATEURS de FERRONNERIES et QUINCAILLERIE,

Nos. 283 et 285 coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.

Assortiment complet de FERRONNERIES, ainsi que VITRES de toutes grandeurs. PEINTURES de toutes couleurs, MASTIQUE, HUILE, TÉRÉBENTINE, VERNIS à Meubles, VERNIS à Voitures, POELES de Cuisine, POELES DOUBLES, FER on barre, CHARBON, etc., etc.

Dissolution de Société.

La société qui existait ci-devant entre les soussignés comme Marchands-Epiciers, sous la raison sociale de SENECAI, CADIEUX & JOLY, a été dissoute de consentement mutuel du 1er Janvier dernier.

M. L. H. SENECAI re-ten en possession du stock et des livres. Il est seul chargé du règlement des affaires de la dite société.

L. H. SENECAI,
PIERRE JOLY.

AVIS.

En référence à l'annonce ci-dessus, je soussigné profite de cette occasion pour offrir à mes amis et au public mes sincères remerciements pour l'honneur que m'a été accordé jusqu'à ce jour, et je les informe que je continuerai le même commerce que ci-devant dans les magasins No. 264 rue St. Paul et Nos. 209 et 211 rue des Omnisaires, sous les noms et raison de PIERRE JOLY & CIE., ou j'aurai continuellement en main un assortiment choisi d'épiceries, vins, liqueurs, tabac, cigares, farine et provisions, que je vendrai au plus bas prix du marché.

PIERRE JOLY,

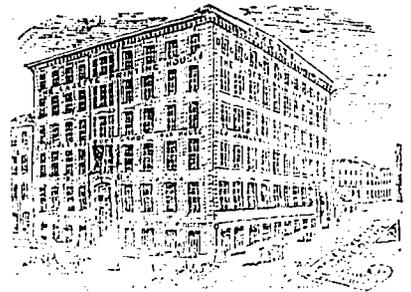
Ci-devant de la maison Sénécai, Cadieux & Joly.

J. P. WISER & CIE., PRESCOTT.

Représentés à Montréal par

MORIN & CIE.,

24 Rue St. Sacrement.



FONDÉE EN 1778.

"THE GAZETTE,"

MONTREAL.

Edition quotidienne \$5.00 par année; édition hebdomadaire \$1.00 par année.

Ce journal occupe le premier rang parmi les journaux du Canada, et se distingue par,

- Ses articles de fonds hors ligne.
- Ses rapports commerciaux les plus complets.
- Ses dépêches télégraphiques les plus récentes.
- Ses nouvelles du jour les plus intéressantes.
- Ses comptes-rendus législatifs les plus exacts.
- La littérature la plus choisie.

COMME JOURNAL D'ANNONCES

il est infiniment supérieur à tout autre papier-nouvelles de la Province de Québec.

L'augmentation des affaires a nécessité la translation de l'établissement de l'imprimerie de la Gazette à ces vastes et magnifiques bâtiments sur la rue St. François-Xavier, qui occupent l'espace entre les rues Craig et Fortification, s'étendant à 100 pieds en arrière de la rue St. François Xavier, fournissant ainsi les plus grandes facilités pour l'exécution d'impression de livres et d'ouvrages de quelque nature qu'ils soient.

ON EXÉCUTE À CET ATELIER

- Grands Placards,
- Connaissances,
- Affiches,
- Cartes d'affaires,
- Etiquettes, Chèques,
- Journalaux,
- Catalogues,
- Blancs d'Avocats,
- Têtes de lettres et de comptes,
- Circulaires,
- Blancs de Billets Promissoires,
- Programmes,
- Magasins Pittoresques,
- Blancs de Formes Légales,
- Pamphlets,
- Rapports,
- &c. &c. &c.

et toute autre description d'impressions pour assurance, loi, banque et commerce, que l'on sollicite respectueusement.

AUX DIRECTEURS DE CHEMINS DE FER ET DE COMPAGNIES À VAPEUR.

La Gazette est la seule imprimerie dans le Paysan qui possède les machines nécessaires à l'impression de billets de Chemins de fer et de Bateaux à Vapeur en coupures.

Elle comprend deux machines d'Edmouson pour l'impression des billets et une presse à coupon, avec laquelle on imprime et numérote consécutivement par la même opération.

On règle à ordre livres blancs avec ou sans entêtes d'une manière supérieure.

Les commandes de toutes sortes, soit verbales, par lettre ou télégramme, sont exécutées avec ponctualité et livrées par mille, poste, ou ex. ress.

Les propriétaires de la Gazette en appellent avec confiance aux marchands et au public en général pour une partie de leur patronage pour l'impression de livres ou autres ouvrages.

T. & R. WHITE.

Montréal, 12 Octobre, 1871.